

1975-2015 : 40 ANS D'EXISTENCE

DES PAYSANS
DES PAYSAGES
UN PAYS



 CHAMBRE JURASSIENNE
D' **AGRICULTURE**

2015

RAPPORT ANNUEL

www.agrijura.ch

Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture

Avec voix délibérative : M. Philippe Jeannerat (président), Epauvillers ; M. Romain Surdez (vice-président), Les Breuleux ; Mme Corinne Gerber, Porrentruy ; Mme Céline Odiet, Bourignon ; Mme Marie-Claude Boegli, Courtételle ; M. Pierre-André Hulmann, Montmelon ; M. Jean-Marc Nagel, Charmoille ; M. Nicolas Pape, Pleigne ; M. Jean-Bernard Chavanne, Coeuve.

Avec voix consultative : M. Jean-Paul Lachat, chef ECR ; M. Noël Saucy, président FRI, M. Samuel Pfister, représentant CJA au comité de l'USP, M. Cyril Flury, délégué des Jeunes agriculteurs jurassiens.

Personnel

CJA : Michel Darbellay (directeur), Baptiste Huelin (animateur rural), Christelle Theurillat (secrétaire-comptable)

Prestaterre CJA Sàrl : Stéphanie Choulat (secrétaire et collaboratrice assurances), Paul-André Houlmann (conseiller en assurances).

Organe de révision des comptes : BDO SA, Delémont

Délégations (organisations jurassiennes)

- Fondation Rurale Interjurassienne : MM Noël Saucy, Philippe Jeannerat, Michel Darbellay
- Parc naturel régional du Doubs : M. Pierre-André Hulmann
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : Mme Corinne Gerber et M. Nicolas Pape.
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques : M. Michel Darbellay
- Comité de PROJAB, promotion de l'agriculture biologique : Mme Céline Odiet
- Groupe cheval : Mme Céline Odiet
- SolAirEau : MM. Noël Saucy, Michel Darbellay
- Commission laitière jurassienne : MM Philippe Jeannerat et Nicolas Pape

Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

Union suisse des paysans et Chambre suisse d'agriculture : Sept délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP. Chambre suisse d'agriculture : M. Samuel Pfister et M. Michel Darbellay. Comité directeur de l'USP : M. Samuel Pfister.

Au **comité de AGORA** : MM Philippe Jeannerat (président) et Michel Darbellay (membre), CJA. M. Michel Probst, Ministre DEC (invité) et M. Jean-Paul Lachat, chef ECR (invité).

Au **comité de AGRI** : M. Michel Darbellay

Au comité de la **Communauté d'intérêt des marchés publics de bétail de boucherie** et au comité de la **CH-assurance bétail de boucherie** : M. Michel Darbellay

Au comité d'**IP-Suisse** : M. Christophe Ackermann, Bourignon

Au **comité Bio Suisse** : M. Milo Stöcklin

Au **comité de Suisse Grêle** : M. Claude Ackermann, Bourignon

Au comité de l'**Association des planteurs de betteraves ABSO** : M. Patrick Roth, Montignez

Au **comité de la Fédération laitière MIBA** : MM. Daniel Studer, Lugnez, Boris Beuret, Corban et Roger Frossard, Les Pommerats.

Au **comité de la Caisse agricole suisse de garantie financière** : M. Michel Darbellay

Table des matières

1. <i>Mot du président</i>	5
2. <i>1975-2015 : 40 ans de défense professionnelle</i>	7
3. <i>L'année 2015 sous revue</i>	19
4. <i>Statistiques de l'agriculture jurassienne</i>	31
5. <i>Météo et récoltes</i>	32
6. <i>Economie végétale</i>	33
7. <i>Economie animale</i>	38
8. <i>Groupes de travail et projets CJA en cours</i>	44
9. <i>Energies vertes</i>	53
10. <i>Fondation Rurale Interjurassienne</i>	54
11. <i>Promotion de l'agriculture</i>	55
12. <i>Assurances Prestaterre CJA Sàrl</i>	56
13. <i>Service de renseignements juridiques</i>	58
14. <i>AJAPI</i>	59
15. <i>Programme d'activités 2016</i>	59
16. <i>Procès-verbal de l'assemblée générale 2015 de la CJA</i>	60

Ont collaboré à la rédaction de ce rapport d'activités :

CJA : Michel Darbellay, Philippe Jeannerat, Baptiste Huelin, Christelle Theurillat, Ignace Berret (rétrospective 1975-2015).

Prestaterre CJA Sàrl : Paul-André Houlmann.

FRI : Briec Lachat (chapitres 5 météo et récoltes et 6 économie végétale).

Courtételle, janvier 2016

Nos partenaires cotisants

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI ARCJURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
SWISSHERDBOOK JURA
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES SÉLECTIONNEURS JURASSIENS



 CHAMBRE JURASSIENNE
D' **AGRICULTURE**

Rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 53 54 - Fax 032 426 78 71

e-mail : info@agrijura.ch

Site internet : www.agrijura.ch

Secteur assurances : Prestaterre CJA Sàrl

Case postale 126, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 83 01 - Fax 032 426 78 71

e-mail : info-ju@agrisano.ch

1. Mot du président

Les sujets et évènements agricoles n'ont pas manqué durant l'année 2015. Pour commencer et suivant la tradition, parlons un peu météo. Tout avait bien commencé, un printemps idéal avec un bon démarrage de la végétation, ce qui a conduit à de bons rendements des ensilages et des foins. Tout a basculé dès la fin juin avec le début d'une sécheresse persistante. Si les céréales et le colza s'en sont pas trop mal tirés d'affaire, les herbages ont particulièrement souffert. Une majorité d'exploitations jurassiennes s'est retrouvée en début d'hiver avec un stock de fourrage bien maigre. Beaucoup ont dû choisir entre achat de fourrages et/ou vente de bétail. Après beaucoup d'insistance, la CJA a pu obtenir de l'OFAG un abaissement temporaire des droits de douanes sur le maïs d'ensilage, ce qui a aidé certains agriculteurs proches de la frontière à en importer à des conditions non plus prohibitives mais comparables à la taxe prévalant sur le foin. L'absence de précipitations a aussi créé de grands soucis aux exploitations alimentées en eau par des sources privées. Il leur a dès lors fallu s'organiser pour transporter l'eau manquante sur les pâturages ou à la ferme.



Sur le plan économique, l'abandon du taux plancher de l'euro par la banque nationale a plombé l'exportation de la plupart des produits agroalimentaires suisses. L'abandon des quotas laitiers dans

l'Union européenne et le ralentissement économique de certaines grandes puissances ont poussé les prix vers le bas. Si nos fromages ont relativement bien tenu le coup, les prix du lait d'industrie et du sucre ont nettement pâti de la situation. Au contraire du porc dont les prix peinent à remonter et où la situation reste préoccupante, la viande bovine a connu des prix soutenus, supérieurs aux années précédentes. Pour le marché laitier, la crise est totale et il n'est pas étonnant de voir défiler 10'000 paysans dans les rues de Berne non seulement pour s'opposer aux mesures d'économie de la Confédération mais aussi pour manifester leur colère face à une situation des prix aussi catastrophique. Les Chambres fédérales ont été sensibles aux revendications paysannes en refusant les propositions du Conseil fédéral de couper dans l'enveloppe agricole pour 2016. Mais le message des 10'000 manifestants a en revanche vite été oublié par les négociateurs suisses à Nairobi qui n'ont su que brader la Loi chocolatière

et les subventions à l'exportation notamment des chevaux lors de la conférence de l'OMC au mois de décembre. Nos autorités et nos filières doivent s'atteler urgemment à la recherche de solutions compensatoires pour pallier aux pertes probables que ces décisions vont engendrer une fois le délai de transition échu, dans cinq ans.



Au niveau politique, l'année fut marquée par les élections tant fédérales que cantonales. La députation agricole reste stable, que ce soit sous la coupole ou au Parlement jurassien. La Chambre jurassienne d'agriculture va évidemment continuer de collaborer avec les parlementaires fédéraux et cantonaux. Félicitations encore à tous les élus agricoles et merci pour leur engagement. Un grand merci aussi à toutes celles et ceux qui se sont portés candidats, bien que non-élus, en faisant passer un message fort pour rappeler l'importance de l'agriculture dans notre canton et notre pays.

Sitôt élu, le Gouvernement jurassien nouvelle version a dévoilé la répartition de ses dicastères. La CJA se réjouit de pouvoir débattre, échanger et proposer ses idées avec le nouveau Ministre en charge de l'agriculture, Jacques Gerber. Fils d'agriculteur et connaisseur de la cause paysanne, je suis persuadé qu'ensemble, avec le soutien du Service de l'économie rurale, nous pourrions améliorer certaines situations actuellement difficiles de notre agriculture. La nomination de Monsieur Parmelin au Conseil Fédéral est aussi un point positif. J'espère que la venue d'un vrai terrien, un agriculteur actif, remette un peu les pieds sur terre aux autres membres du Conseil fédéral. La tâche ne sera pas facile, mais osons y croire.

L'initiative pour la sécurité alimentaire va continuer son chemin en 2016 après l'abandon du contre-projet du Conseil fédéral. Après le passage devant les Chambres fédérales, elle sera vraisemblablement soumise au peuple d'ici le printemps ou l'été 2017. Nous comptons déjà sur votre détermination pour engager la campagne dans le courant 2016. La partie n'est pas gagnée d'avance et seule une union forte des paysannes et paysans suisses, comme lors de la récolte des signatures, nous mènera au succès lors de cette future votation. Il en va non seulement de l'avenir de notre agriculture mais aussi et surtout du renforcement de l'approvisionnement pour garantir, en définitive, le contenu de nos assiettes.

Philippe Jeannerat, président

2. 1975-2015 : 40 ans de défense professionnelle

Une Chambre toute neuve pour un Canton tout neuf

« *Le Jura a vécu dans l'enthousiasme des événements politiques majeurs sur fond de morosité économique générale. L'agriculture jurassienne a participé activement aux uns sans être épargnée par l'autre.* » Peu d'indices révèlent qu'il s'agit de

1975 Création de la Chambre d'Agriculture Jurassienne

Dans le sillon du nouveau canton, les agriculteurs jurassiens fondent la CAJ dont la vocation sera de « faire entendre le point de vue de l'agriculture jurassienne et permettre à celle-ci de s'affirmer comme un secteur responsable et solidaire des autres secteurs de l'économie ». 40 ans plus tard, la CJA continue de défendre les intérêts des agriculteurs pour assurer le dynamisme et la pérennité de la branche.

la phrase d'accroche du premier rapport d'activités de la Chambre d'agriculture jurassienne, tant elle sonne juste encore aujourd'hui. Pourtant, en dépit de cette introduction surprenante d'actualité, la face de l'agriculture jurassienne a bien changé. Entre évolution structurelle, progrès techniques, variation des marchés, paiements directs et intensification écologique, les agriculteurs jurassiens n'ont cessé de s'adapter au gré des ans.

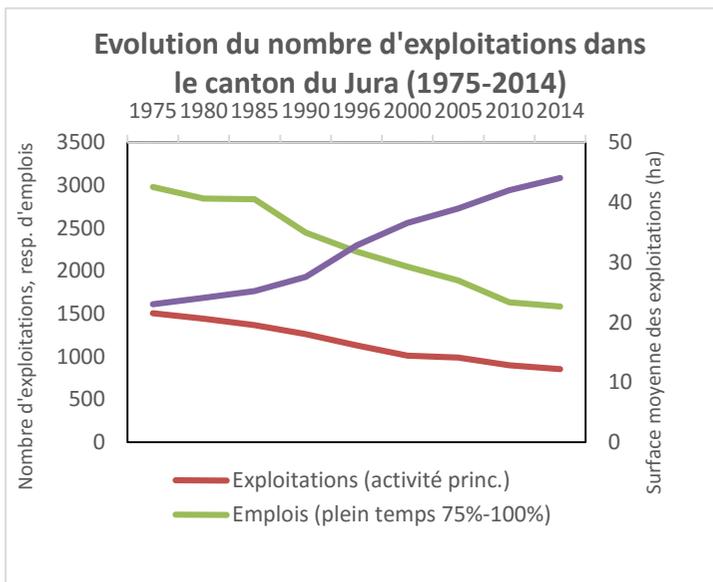
Dans tous ces changements et depuis 40 ans, les paysans du canton peuvent compter sur la Chambre jurassienne d'agriculture, dont la mission principale est restée la même : défendre les intérêts des agriculteurs sur tous les fronts, pour préserver une agriculture

dynamique et en phase avec son époque.

Lorsque la Chambre d'Agriculture du Jura (CAJ) fait ses premiers pas dans un canton encore en train d'éclorre en 1975, elle est là pour l'épauler. En effet, la création de la CAJ permet d'alléger la construction du canton, en le soutenant dans les tâches administratives liées à l'agriculture. Elle se positionne immédiatement comme représentante de l'agriculture du futur canton. « *Après une année de mise en place et de rodage, la Chambre d'agriculture fonctionne et sa présence a été incontestablement profitable à l'agriculture jurassienne* », Rapport d'activité 1977.

Evolution structurelle

Si le canton a évolué depuis, l'agriculture n'est pas en reste. En 40 ans, près de la moitié des exploitations jurassiennes a disparu. Celles qui ont résisté se sont agrandies et la surface moyenne des exploitations a doublé pour



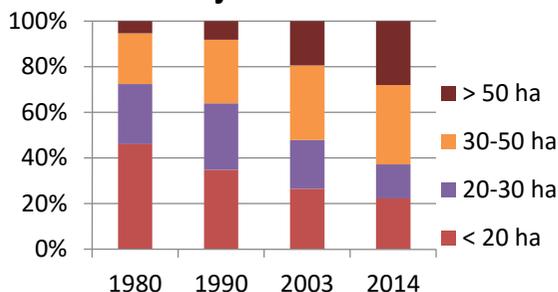
s'établir aujourd'hui à plus de 40 ha par exploitation. Ce qui place le canton bien au-delà de la moyenne Suisse (20 ha par exploitation).



En s'agrandissant, les exploitations se sont modernisées et spécialisées. La mécanisation a remplacé une partie de la main d'œuvre et les choix culturaux s'y sont adaptées. Le nombre de travailleurs à plein temps a baissé au même rythme que le nombre de ferme pour atteindre environ 1600 emplois en 2014. Ici aussi,

c'est la moitié moins qu'il y a 40 ans. Comme on peut s'y attendre en voyant ces chiffres, la part d'exploitations de plus de 50ha a augmenté (presque 30% des exploitations jurassiennes contre moins de 5% en 1975), absorbant le déclin des petites exploitations.

Taille des exploitations jurassiennes



Au vu de cette évolution, on peut s'attendre à ce que le paysage agricole jurassien de 2025 (pour les 50 ans de la CJA) comprenne un tiers d'exploitation de chaque catégorie (>50ha, 30-50ha et <30ha). Il sera alors intéressant de comparer ces trois catégories de manière plus précise, sur le plan économique par exemple.

Il faut noter aussi que les remaniements parcellaires, amorcés dès 1984 - en parallèle à la planification de la Transjurane - dans le canton et largement soutenu par la CJA ont permis un développement majeur de l'agriculture moderne. *« À l'aube du XXIème siècle, avec la formation professionnelle acquise, avec les parcs machines et tractions modernes, avec les possibilités de diversification et d'intensification offertes, la structure du foncier fait figure d'une entrave majeure au développement »*, Rapport d'activité 1984. La restructuration entamée depuis a permis de se libérer d'une contrainte venant d'une autre époque.

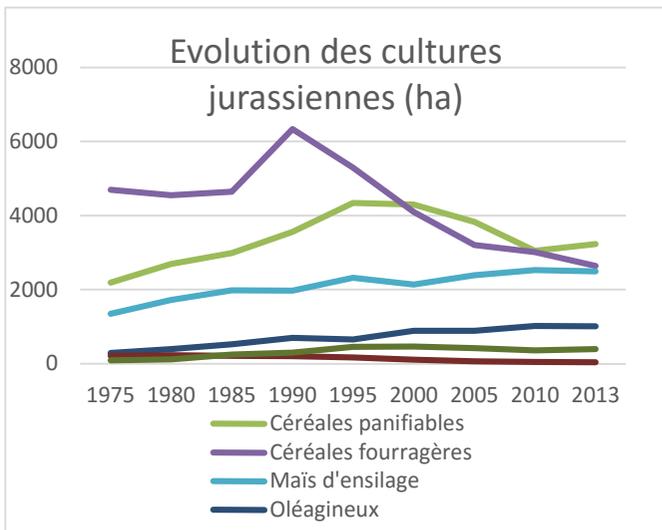
1988 Les paiements directs en question

Le débat sur les paiements directs est lancé. La CAJ y est réticente et se positionne en faveur du juste prix des produits. Ils seront définitivement généralisés en 1993 au dépend du prix du lait (-10 ct cette année-là) et des autres produits de l'agriculture. Les paiements directs font aujourd'hui partie intégrante de toute stratégie d'exploitation.



Production végétale

Les productions aussi ont changés. Concernant les cultures, la surface de céréales (panifiables et fourragères) est en baisse alors que les cultures à haute



leur fourragère comme les oléagineux et le maïs d'ensilage sont en augmentation constante depuis 1975. Elles sont préférées aux céréales fourragères dont la surface de production chute depuis les années 1990. Ceci est certainement dû aussi à la baisse des prix qui touche le secteur

céréales depuis ces années. La CJA s'en offusque d'ailleurs dans son rapport de 1990 et dénonce un paradoxe toujours d'actualité : la baisse du prix des céréales n'empêche pas l'augmentation du prix du pain...

La culture de betteraves sucrières a décollé après 1995, suite l'adaptation des quotas. Le dossier Betteraves et la répartition des contingents a donné bien des sueurs à la CJA qui n'acceptait pas la répartition des contingents proposée par la Confédération.

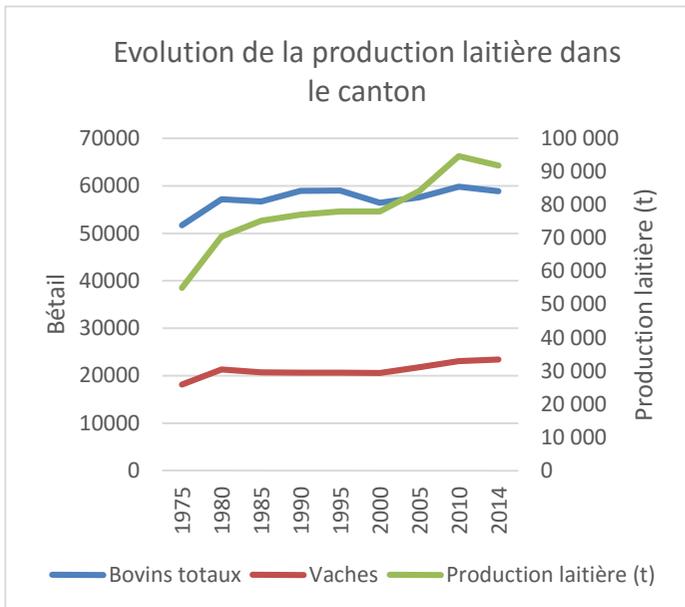
De son côté, la pomme de terre perd des plumes de façon continue. Les paysans jurassiens en plantaient 6x plus en 1975 (214ha contre 36ha aujourd'hui).

2004 La FRI

L'Institut agricole du Jura (IAJ), le Centre de Vulgarisation Agricole du Jura (CVAJ) avec la fiduciaire agricole du Jura (FIDAJU) et le Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole du Jura bernois (CFVA) s'allient pour créer la Fondation Rurale Interjurassienne. Grâce aux compétences et activités rassemblées dans l'organisation, c'est un monde agricole que des questions politiques avaient divisé qui est à nouveau rassemblé pour faire face aux défis auxquels l'agriculture est confrontée.

Production animale

La production animale aussi subit une restructuration. La production laitière a augmenté jusqu'en 2011 (passant de 55'000 à 94'800 t) pour se stabiliser à ce niveau-là.



L'augmentation de la quantité est beaucoup plus rapide que l'augmentation relative des cheptels. Ceci est dû à l'amélioration de la génétique, des fourrages, des conditions de détention et aux innovations vétérinaires et techniques. Malgré une augmentation de la demande

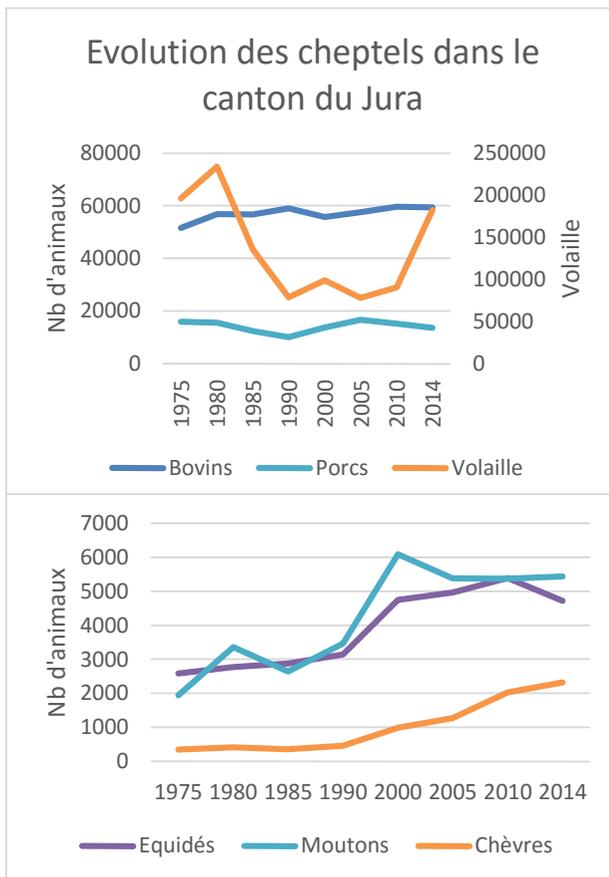
(consommation stable par habitant mais augmentation des habitants), les prix n'augmentent pas. Dans les bonnes années, le litre de lait atteint 1,07 fr. (1990). Pour dégringoler au prix médiocre de 0,54 fr. aujourd'hui. La CJA soutient des prix justes pour les produits agricoles (voir encadré) et s'engage pour une agriculture rémunératrice.

Malgré cela, de nombreux producteurs abandonnent le secteur laitier auquel ils ne croient plus et continuent à valoriser la production herbagère de la région (72% des SAU) en se réorientant dans l'élevage de races à viande.

1996 Vaches folles et paysans déchaînés

...Ou le contraire... Quoiqu'il en soit, c'est la crise. Le bétail malade d'Outre-Manche inquiète les politiques qui prévoient un plan systématique d'abattage du bétail à risque. Si la maladie comporte des risques de transmission à l'homme, les policiers de la place fédérale en ont montré quelques symptômes et ce sont les 15'000 agriculteurs suisses rassemblés à Berne qui en font les frais. Parmi eux, 600 jurassiens étaient venus protester contre la baisse continue de leurs revenus.

L'évolution des cheptels est une autre preuve des changements structurels auxquels l'agriculture fait face. Si l'augmentation des équidés, ovins et caprins ne vient pas concurrencer le cheptel bovin, elle montre néanmoins que les producteurs sont à la recherche de solutions. Les marchés de niche et les produits à haute valeur ajoutée prennent de l'ampleur dans le canton. En témoignent les nombreuses chaînes de valorisation et de distribution complémentaires mis en marche dans la région (abonnements viande, marchés à la ferme, produits artisanaux...).



Comme dit précédemment, les vaches laitières ne sont pas sur le déclin pour autant. En parallèle, les ovins et caprins ont la cote avec un développement significatif. Les Suisses sont toujours très friands de produits laitiers mais ces alternatives, bien qu'intéressantes, sont loin de devenir la norme sur les marchés.



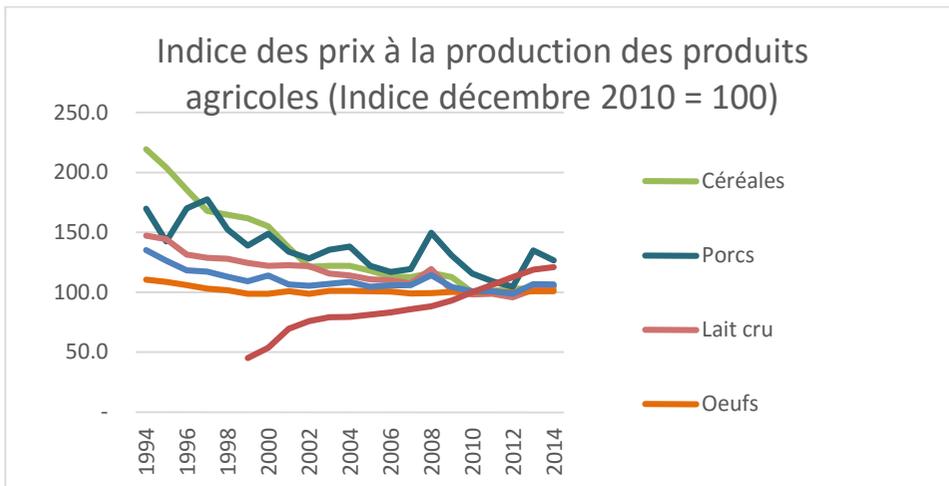
La vraie valeur de l'agriculture

Si le passé ne doit pas être un exemple en tout, il faut tout de même lui laisser les honneurs qu'il mérite. Et lorsque le premier rapport d'activité de la CAJ donne des leçons d'économie toujours d'actualité, nous aurions tort de nous en priver. La situation de l'agriculture y est résumée comme suit : *« Au-delà d'une apparente unanimité quant à la nécessité d'une agriculture nationale, on distingue des conflits d'intérêt auxquels la situation économique donne une plus grande acuité. (...) On rappelle que notre économie s'accommode mal du protectionnisme, entièrement axée*

qu'elle est sur les échanges internationaux (rapport d'activité 1976).» C'est à croire que rien n'a changé. Et pour contenter les acteurs internationaux, on sacrifie notre production sur l'autel du libéralisme, tout en augmentant les subventions pour faire passer la pilule. L'importance du sujet en fait un thème de travail récurrent pour la CJA. En 1990, alors que l'Uruguay Round (de l'OMC) essuie un échec cuisant, on peut lire dans le rapport d'activité une vérité indéniable : *« Par sa dépendance territoriale et son intégration sociale, l'agriculture est incompatible avec les principes du GATT (ex OMC), fondés unilatéralement sur des critères commerciaux. »* Et pourtant, ces critères commerciaux semblent être devenus les seuls critères valables. À l'opposé du conseil avisé de ce même rapport de 1990 : *« L'agriculture doit dépendre d'une politique globale et non pas de règles commerciales. Le marché ne peut être qu'un instrument de la politique agricole. »* Et comme pour confirmer cela, la politique de marché suivie jusqu'ici montre une dégringolade de l'indice des prix à la production. À l'inverse, la valeur des paiements directs versés par la Confédération a doublé en 15 ans (même triplée pour les contributions pour la garde respectueuse des espèces).

2010 Ouverture du marché en point de mire

C'est une supposition qui devient chaque jour plus réelle et plus inquiétante ; les marchés s'ouvrent et l'agriculture suisse tremble. Au moins deux facteurs jouent cependant en sa faveur : la qualité des produits et la confiance des consommateurs. Si les propositions de l'OFAG concernant une potentielle transition ne convainquent guère, les paysans suisses peuvent compter sur eux-mêmes pour rassurer et s'assurer cette confiance.



(Source : OFS 2014)

Il ne faut pas attendre pour autant que cette augmentation des contributions continue. Les dépenses pour les paiements directs atteignent un pic. La valeur de l'agriculture a bien changé en 40 ans. Le productivisme des années 1970-80, comme la politique d'agriculture multifonctionnelle subventionnée des années 1990-2010 ont montré leurs limites. L'avenir se situe entre les deux, dans une agriculture productrice et respectueuse de son milieu, qui nourrit son monde et soigne son environnement.

Politique agricole

Dans le canton du Jura, l'agriculture fait partie intégrante de la vie politique. Les producteurs ne représentent que 7% de la population active. Mais ils cultivent, soignent, retournent, nourrissent, nettoient, utilisent, décoorent la moitié du territoire cantonal. Leur travail est fondamental pour la vie et l'attractivité de la région. Pour que le canton ne devienne jamais qu'une « zone de délasserment et de loisir », sa tonicité économique doit être

1998 VKMB-Denner, non merci !

Les agriculteurs ne veulent pas de l'initiative VKMB-Denner visant à réserver les paiements directs aux petits et moyens producteurs tout en supprimant les interventions officielles sur le marché et ils le font savoir. La mobilisation active et originale des paysans se fait sentir dans les urnes. En particulier au Jura où elle est rejetée par 83,7% des votants.

maintenue dans les trois secteurs d'activité (agriculture, industrie et services). C'est pour cela que l'agriculture est étroitement liée à la politique régionale.

Au-delà du canton, au niveau international, la Confédération subit de plus en plus la pression de l'OMC. Le libéralisme fait trembler l'agriculture suisse. Dans ce contexte, la politique agricole nationale tente de s'adapter aux uns, sans trop déplaire aux autres.

L'exercice est difficile et le numéro d'équilibre penche trop souvent en défaveur de l'agriculture. Sous l'impulsion des chambres cantonales d'agriculture, les paysans montent plusieurs fois aux barricades pour défendre leurs intérêts. Ils se mobilisent pour engranger des signatures lors d'initiatives paysannes, en particulier une première fois en 1989 et récemment

pour soutenir l'initiative sur la souveraineté alimentaire où la récolte bat tous les records. Les agriculteurs jurassiens se font aussi remarquer par leur présence lors de manifestations de dimension nationale comme en 1996 et en 2015 sur la place fédérale.

Le changement, l'imprévu et l'adaptation font partie intégrante du métier d'agriculteur et, en tout temps, les agriculteurs jurassiens ont fait preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation pour les atténuer.

Coopération, associations, mise en valeur de la production, investissement etc. font partie des moyens utilisés pour répondre à ces défis.

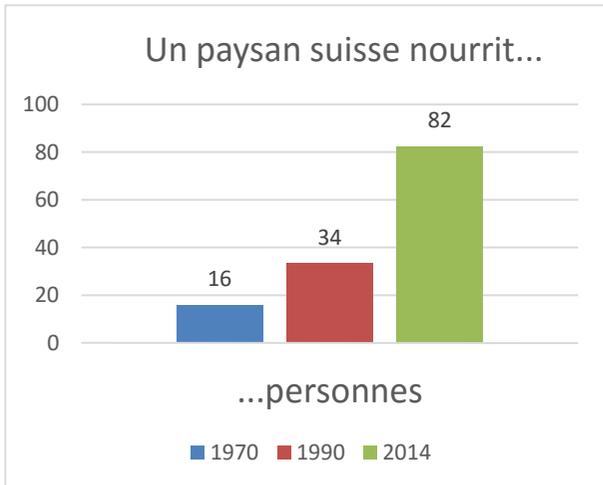
2015 Rechute

Une année après sa mise en œuvre, la PA 14-17 peine toujours à convaincre. Malgré tout, les agriculteurs se sont engagés à s'adapter sous condition qu'on leur en laisse le temps. En annonçant des coupes budgétaires dans le secteur agricole, la Confédération viole cette promesse. La place fédérale est une nouvelle fois prise d'assaut et plus de 10'000 paysans dont 300 jurassiens peuvent se vanter d'avoir fait plier le gouvernement en leur faveur. Les coupes budgétaires ne toucheront pas l'agriculture, pour 2016 en tout cas.



Un paysan pour 82 repas

Selon un calcul de la CAJ de 1990, pour une population de 6,7 millions de personnes, 130'000 paysans et un taux d'approvisionnement de 64,9%, un producteur nourrissait 34 personnes. Soit deux fois plus que 20 ans avant (1970),

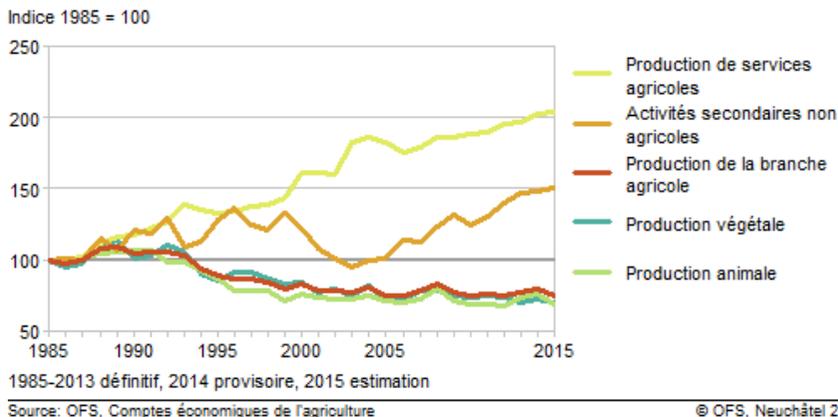


mais encore peu en comparaison des 84 personnes nourries aujourd'hui par ce même producteur.

Un quart seulement des emplois agricoles de 1970 ont été préservés. Dans le même temps, la population suisse a augmenté de plus de 130%, alors que le taux d'auto-approvisionnement, malgré quelques fluctuations, n'a quasiment pas évolué.

Vu sous cet angle, le paysan a cinq fois plus de valeur qu'il y a 40 ans. On pourrait donc s'attendre à une augmentation de la valeur de production de l'agriculture, mais non. Malgré une hausse de la demande, la valeur de la production, toujours plus exigeante et de qualité irréprochable, est en baisse. Les prix des aliments sont bradés pour les producteurs et les consommateurs ne se retrouvent pas dans des produits toujours plus chers. Même les paiements directs, sensés atténuer la sensation de produire à perte, ne parviennent plus à satisfaire les agriculteurs. Car on ne peut pas troquer indéfiniment la fierté paysanne d'être payé pour son travail contre l'illusion bureaucratique des subventions.

Valeur de production de l'agriculture Aux prix de base courants



Les spécialisations et l'augmentation de la sous-traitance de nombreux travaux (semis, récolte...) expliquent la hausse de la valeur des « services agricoles ». Voici encore un signe visible que l'agriculture change.

Dans le même temps, la valeur d'autres prestations – maintien de la qualité du paysage, occupation décentralisée des espaces, préservation et perpétuation des traditions etc. – a gagné en importance.

2002 La NCJA

Basée exclusivement sur la participation d'organisations, la CJA craint une érosion du nombre de ses membres collectifs, les responsables estiment plus judicieux de s'appuyer sur des membres individuels. Pour ce faire, de nouveaux statuts sont adoptés et la Nouvelle Chambre Jurassienne d'Agriculture est créée.

En 2004, la NCJA est déjà renommée CJA. Le qualificatif NOUVELLE n'est « *ni original, ni durable* » et le comité le raye définitivement.

« *Pour autant, les statuts ne seront pas modifiés.* »

Il ne s'agit pourtant pas, pour souligner l'importance indéniable de notre agriculture multifonctionnelle, de brader certaines de ses missions pour en vendre d'autres. Chacune de ses dimensions vit par les autres. Pas d'occupation décentralisée du territoire sans qualité du paysage, pas de qualité du paysage sans production et pas de production sans tradition. Défendre les intérêts de l'agriculture signifie donc militer en faveur de toutes ces dimensions et condamner toute entrave au bon fonctionnement d'une seule. Le graphique ne permet pas le doute, aujourd'hui, c'est la valeur de la production qui est en retrait.

Poursuivre l'engagement

Depuis la création du canton du Jura, la CJA s'engage activement en faveur de ses agriculteurs. Comme aux origines du canton, l'agriculture est gage d'attractivité pour la région, un réservoir de connaissances et de traditions inépuisables, garante du dynamisme régional et porteuse de notre autonomie alimentaire. Conscients de leurs capacités et possibilités, fiers de leur terroir et sûrs de leurs devoirs, les agriculteurs jurassiens font preuve d'inventivité, de vitalité et de détermination. Pour pérenniser ces valeurs, la CJA s'engage depuis 40 ans à leurs côtés. Si les quelques graphiques et grandes lignes de l'histoire agricole jurassienne résumés ici montrent bien quelques tendances, ce sont bien les organisations, les institutions et les agriculteurs qui ont l'immense responsabilité de dessiner le prolongement de toutes ces courbes. Le crayon est entre nos doigts. Faisons honneur à nos racines paysannes et continuons d'esquisser un avenir coloré à l'agriculture jurassienne.



3. L'année 2015 sous revue

JANVIER

Franc fort. Coup de tonnerre le 15 janvier 2015. La suppression du taux plancher de 1,20 fr. par euro secoue durablement la place financière suisse et frappe également les marchés agricoles. Les produits exportés se voient immédiatement renchérissés de 15%. La Tête de Moine réagit en maintenant ses prix mais en décidant d'une contribution marketing supplémentaire de 4 ct par kg durant 5 mois, avec un accent mis sur le marché national.

Mais les produits exportés ne sont pas les seuls à souffrir de la décision de la BNS. L'importation de produits est rendue meilleure marché en raison du taux de change. Ainsi les produits laitiers importés, les fromages principalement en raison du libre-échange, font pression sur les prix indigènes et sur le prix du lait d'industrie. Tous les secteurs sont concernés. La betterave, déjà affaiblie par le déclin des cours internationaux du sucre, voit encore ses prix chuter une nouvelle fois.

D'un autre côté, les répercussions du taux de change sur les intrants sont très aléatoires mais globalement les prix ont baissé, ce qui a permis d'alléger les coûts de production, au même titre que le prix des carburants. Les chiffres de l'USP montrent cependant que les différences de change n'ont pas été pleinement répercutées sur le prix des agents de production. Entre novembre 2015 et novembre 2014, le prix des engrais s'affiche en recul de 7,7% de manière à peu près similaire aux carburants et lubrifiants. En revanche, les prix des phytosanitaires, des aliments pour animaux et des machines diffèrent de moins de 3% par rapport à l'année précédente. Ces différences sont clairement insuffisantes au vu de l'évolution du taux de change.

FEVRIER

Roche-St-Jean. L'annonce début janvier par l'OFROU de la fermeture de la route cantonale RC 6 entre le giratoire provisoire de Rebeuvelier (JU) et le débouché de la Charbonnière (BE) soulève de vives critiques. Entre le 1er octobre 2015 et le 31 août 2016, une telle



fermeture aurait occasionné une gêne considérable et disproportionnée pour le trafic agricole. A cela se seraient ajoutés les risques d'accident engendrés par des itinéraires de déviation dangereux par la concentration du trafic agricole, souvent imposant, dans les Gorges du Pichoux ou via le Béclet.

Rapidement, il a pu être démontré que ce passage servait non seulement aux agriculteurs riverains mais aussi à de nombreux convois agricoles entre le Jura et le Jura bernois. De concert avec la CAJB, la CJA s'est opposée à ce projet en encourageant les exploitants concernés à le faire également. Les relais politiques, tant du côté du Jura, du Jura bernois que de la Berne fédérale ont fonctionné avec brio.

Une solution technique a finalement été décidée avec une voie alternée et physiquement délimitée sur les 600 derniers mètres de l'A16. La CJA se félicite de voir que le pragmatisme et le bon sens ont permis d'apporter une alternative sûre à un projet vertement critiqué.

MARS

Une résolution à l'attention du Conseil fédéral. La nouvelle politique agricole déploie ses effets sur le terrain. Les incitations à l'extensification sont telles qu'elles démotivent les agriculteurs à produire et qu'elles annihilent l'esprit d'entreprise. Cette évolution n'est pas du goût de la CJA qui vote une résolution à l'attention du Conseil fédéral lors de son assemblée générale le 7 mars en demandant de :

- Renforcer l'approvisionnement indigène par une protection adaptée à la frontière;
- Mettre en œuvre les conditions-cadres pour une répartition plus équitable de la valeur ajoutée au sein des filières et pour abaisser les coûts de production;
- Renforcer les exigences en matière de déclaration de produits importés issus de modes de production non autorisés en Suisse ;
- Rééquilibrer le montant des contributions en faveur de la production sans réduire l'enveloppe financière globale ;
- Fixer un plafond et pas seulement un minimum pour les surfaces écologiques par exploitation ;
- Encourager l'esprit d'entreprise en améliorant la compétitivité par un soutien accru aux améliorations structurelles et aux aides initiales.

La CJA reçue par le Conseiller fédéral Schneider-Ammann. Emmenée par le Ministre Michel Probst, une délégation de la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) a rencontré le Conseiller fédéral Johann Schneider Ammann et le directeur de l'OFAG Bernard Lehmann, le 24 avril 2015 à Berne.

La rencontre a porté sur des propositions concrètes de la CJA visant à encourager l'esprit d'entreprise et à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles par l'allègement des charges liées aux investissements. Le Conseiller fédéral, très attaché à l'esprit d'entreprise, s'est montré à l'écoute des requêtes de la base paysanne, engageant un dialogue constructif.

La CJA a notamment demandé de renforcer le soutien aux jeunes agriculteurs, d'adapter les aides à l'investissement à l'évolution des coûts de construction, d'introduire des subventions à fonds perdu pour les constructions rurales en zone de plaine, d'augmenter le plafond maximal des crédits d'investissement et de prolonger la durée de remboursement des crédits (dossier en ligne sur le site www.agrijura.ch).

Pour la CJA, le renforcement de l'esprit d'entreprise passe par le maintien du crédit-cadre agricole mais aussi et surtout par un rééquilibrage des contributions en faveur de la sécurité de l'approvisionnement, mission première de l'agriculture. La limitation des surfaces de promotion de la biodiversité par exploitation figurait également parmi les propositions pour que les exploitations respectent un certain équilibre entre production et prestations environnementales, en proposant non seulement un seuil minimum de 7% de SPB par rapport à la SAU mais également un plafond de 50% de SPB par rapport à la SAU. Notons que cette proposition que la CJA demandait depuis le début des discussions sur la PA 14-17 a été introduite dans le train d'ordonnances automne 2015

Enfin, la délégation a rappelé les difficultés qui touchent l'élevage du cheval franches-montagnes. Le renforcement de la protection à la frontière ainsi que des aides à la promotion et à la commercialisation, au travers du Haras national, a été demandé pour assurer la pérennité de l'unique race chevaline indigène.

Restant fidèle à sa vision libérale, Johann Schneider-Amman s'est montré très sceptique à l'égard d'une augmentation de la protection à la frontière. Pour le Franches-Montagnes comme pour la production suisse en général, il privilégie le positionnement au protectionnisme.

Stratégie antibiotiques. La CJA a répondu à l'audition sur la stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques touchant notamment au domaine vétérinaire.

Pour la CJA, les objectifs stratégiques pour lutter contre la résistance aux antibiotiques sont dignes d'être soutenus pour autant qu'une réponse soit apportée par la collectivité aux coûts supplémentaires induits.

La CJA estime qu'agir de manière isolée sur la question des antibiotiques est totalement insuffisant. Il s'avère impératif de se coordonner sur le plan international et, pour la Suisse, d'y intégrer la question des importations. Il serait aberrant d'imposer sans contrepartie des exigences aux producteurs suisses et de les soumettre à la concurrence des importations issues de modes de production bien moins contraignants.

« **Non au contre-projet à l'initiative pour la sécurité alimentaire** ». Le Conseil fédéral avait décidé d'opposer un contre-projet à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire ». Si le contre-projet ressemblait sur la forme, il divergeait sensiblement sur le fond, à l'exception de la préservation des terres agricoles. Lors de la procédure de consultation, la CJA a catégoriquement rejeté le contre-projet du fait qu'aucune mention du renforcement de la production indigène ne figurait dans la proposition du Conseil fédéral.

Le contre-projet du Conseil fédéral plaide pour l'accès aux marchés agricoles internationaux, comme « condition à la création de valeur ajoutée », via les accords de libre-échange multilatéraux et bilatéraux. Quand l'on connaît les effets du libre-échange, on comprend vite que le contre-projet ne profiterait en tout cas pas à la production agricole indigène.

Au terme de la procédure de consultation, le Conseil fédéral s'est résolu à retirer son contre-projet. L'initiative sera ainsi soumise telle quelle aux Chambres fédérales puis au vote populaire.

MAI

2e étape de la révision de la LAT. La 2e étape de la révision de la LAT a quasiment fait l'unanimité contre elle. Bien qu'elle poursuivait l'objectif de mieux protéger les surfaces d'assolement (SDA) face aux emprises extérieures à l'agriculture, la CJA a jugé ce projet beaucoup trop complexe et trop contraignant vis-à-vis de l'agriculture, sans oublier le fait que la 1re étape n'est de loin pas

achevée. Cette dernière, par un dimensionnement de la zone à bâtir planifié sur 15 ans, atténue déjà la pression sur les terres cultivables ; la densification du bâti et la réaffectation des friches industrielles y concourent également.



Pour la 2e étape de la révision de la LAT, plusieurs pierres d'achoppement concernaient l'agriculture : la compensation des SDA touchées par la réalisation d'infrastructures agricoles, l'exigence de garanties financières pour assurer la démolition en cas de disparition du besoin pour les constructions hors zone à bâtir, le statut potentiel pour les SDA situées dans les espaces cours d'eau ou encore la prise en compte de terres ne répondant pas pleinement aux critères de qualité SDA.

Imposer de trop grandes contraintes dans un contexte d'ouverture des marchés ou bloquer la réalisation d'infrastructures agricoles sur des SDA mettrait directement l'agriculture en péril et avec elle l'exploitation de terres cultivables.

A l'issue de la procédure de consultation, le Conseil fédéral s'est ravisé en redéfinissant la 2e étape de la révision de la LAT, à savoir en conservant la question des constructions hors zone à bâtir mais en dissociant la question des surfaces d'assèchement.

Tout au long de l'année, la CJA s'est également engagée sur d'autres dossiers en lien avec l'aménagement du territoire. Dans le cadre de son assemblée générale, la CJA a ouvert le débat avec la question « Comment concilier développement économique et préservation des terres cultivables ? » La CJA a par ailleurs pris part à la Commission consultative de l'aménagement du territoire, conduite par le SDT pour accompagner la révision du plan directeur cantonal. Cette révision, imposée par la LAT, empoigne la question du redimensionnement de la zone à bâtir et pose les jalons de l'urbanisation à venir.

Interdiction des OGM dans l'agriculture jurassienne. Le Parlement jurassien a donné suite à l'initiative parlementaire déposée par Vincent Wermeille demandant l'interdiction des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture jurassienne.

Lors de la procédure de consultation, la CJA a soutenu cette initiative bien que, au terme du moratoire fédéral, l'interdiction cantonale ne serait valable que moyennant une base légale sur le plan suisse. Mais qu'importe, il s'agit d'abord d'adresser un signal à la Confédération à l'encontre des OGM, à l'instar de ce qu'ont fait les cantons du Tessin et de Fribourg.

Tant que les OGM n'apportent pas d'améliorations fondamentales pour la production et que les risques sur l'environnement et la santé humaine et animale ne sont pas clairement écartés, il n'y a pas lieu de les autoriser dans l'agriculture jurassienne ni même suisse. De surcroît, à deviner le rôle de l'agrochimie en lien avec les OGM, il n'y a pas lieu de s'attendre à une révolution quant aux réels avantages des OGM pour l'agriculture ou le consommateur.

De par le moratoire en vigueur, l'agriculture suisse et jurassienne peuvent se positionner par une production exempte d'OGM en visant ainsi une stratégie qualité et la valeur ajoutée, en offrant au consommateur la possibilité de choisir une alimentation non-OGM. Cette voie semble la plus avantageuse pour le futur à moins que les OGM évoluent positivement et de façon telle qu'une reconsidération de l'interdiction s'imposerait. Il est cependant bien clair que la question d'une interdiction, bien que traitée sur le plan jurassien, doit évidemment être réglée au niveau suisse.

En septembre, le Parlement a adopté, en deuxième lecture, la modification de la loi sur le développement rural en vue de réaliser l'initiative parlementaire «Interdiction des OGM dans l'agriculture jurassienne».

JUIN

Projet de poulailler contesté. Le tribunal de 1^{re} instance a annulé le permis de construire d'un poulailler à Bonfol. La nécessité de réaliser un poulailler pour cette exploitation, l'impact dans le paysage et l'emprise sur les surfaces d'assolement ont conduit le juge à prendre cette décision. La CJA déplore ce verdict, préjudiciable à l'avenir de l'agriculture jurassienne. L'angle pris pour juger de la nécessité de cette réalisation s'apparente au refus qui serait signifié à une PME de s'agrandir, sous prétexte qu'elle serait déjà suffisamment grande ou qu'elle gagnerait déjà assez.

S'agissant de l'emprise sur des terres cultivables pour des projets agricoles, la CJA rappelle qu'elle est le passage obligé, dans une mesure raisonnable, pour pérenniser les exploitations, assurer une exploitation durable des sols et maintenir un paysage agricole diversifié.

Le dossier a été porté devant la cour administrative pour contester le jugement de 1^{re} instance.

Train d'ordonnances OFAG automne 2015. La CJA a répondu à la consultation de l'OFAG relative aux modifications d'ordonnances prévues à l'automne. Parmi les points de divergence, la CJA a déploré le manque de simplification administrative. La CJA a défendu le maintien du 1^{er} mai comme jour de référence pour éviter les problèmes en cas de changement d'exploitant, s'agissant de l'obtention des contributions pour l'année en cours. La CJA s'est également prononcée contre la suppression de la limite des 15 km pour les pâturages permanents et pour le calcul des UMOS. La suppression de la limite des 15 km créerait davantage de problèmes qu'elle n'en résout. Cette suppression ouvrirait la porte à une chasse aux terres, encore plus vive. Même dans le Jura où l'on dispose en moyenne des plus grandes exploitations du pays, nous n'avons aucun intérêt à ce que les gens se disputent excessivement des surfaces beaucoup trop distantes de leur ferme.

S'agissant des UMOS, la CJA a contesté la baisse exagérée du facteur UMOS par ha de SAU. Les facteurs UMOS doivent être représentatifs d'une majorité des cas et non des meilleurs exemples. La CJA s'est par contre prononcée favorablement sur l'abaissement d'un UMOS de 2800 à 2600 heures, ce qui se rapproche de ce qui devrait être effectif pour une qualité de vie améliorée des familles paysannes. En parallèle, la CJA a demandé de rehausser l'aide initiale de 10'000 fr. pour tenir compte de l'adaptation des facteurs UMOS et éviter que les jeunes ne soient pénalisés. La CJA a réitéré sa proposition, mais en vain, de renforcer l'aide initiale jusqu'à 600'000 fr. lorsque cette aide est allouée avec la reprise en propriété de l'exploitation. Ce soutien allègerait la charge des investissements tout en donnant un appui supplémentaire aux jeunes.

La prise en compte des activités de mise en valeur de la production et des activités proches de l'agriculture a été approuvée sous réserve d'un échelonnement différent. Enfin, la CJA s'est réjouie de la proposition de limiter les contributions à la biodiversité pour limiter les incitations excessives à l'extensification. La maximisation des paiements directs au détriment de la production ne correspond pas à la mission d'une agriculture multifonctionnelle.

JUILLET

Voilà l'été... La météo idéale pour les récoltes a facilité les travaux des champs et des moissons, contrastant avec l'été capricieux de l'année précédente.

Les animations estivales dans les fermes jurassiennes ont connu un franc succès. La tournée concert de Christophe Meyer dans les fermes du Jura et du Jura bernois a attiré pas moins de 13'000 personnes alors que le 1er août, les neuf brunchs à la ferme – quatre de plus que l'année dernière – ont attiré près de 2000 visiteurs.

AOUT

La sécheresse a touché l'ensemble du pays mais plus particulièrement l'Arc jurassien. Les rendements herbagers ont été fortement péjorés par la canicule et l'absence de précipitations. Les troupeaux laitiers de la région ont dû passer au régime hivernal, réduisant de fait les stocks fourragers. Le développement du maïs a lui aussi été freiné, se soldant par une récolte sensiblement inférieure à la normale.

S'agissant des problèmes de trésorerie induits par la sécheresse et les achats de fourrages, la CJA est intervenue auprès du Service de l'économie rurale pour un recours facilité aux prêts sans intérêts (AEP) et pour le report de remboursement de crédits d'investissement dans les situations qui se justifient. A noter que l'ECR a rapidement décidé d'autoriser la pâture anticipée sur les prairies extensives avant le 1er septembre et d'autoriser les apports de fourrages complémentaires sur les pâturages d'estivage.

SEPTEMBRE

Facilités d'importation pour le maïs ensilage. Les conséquences de la sécheresse en Suisse mais plus particulièrement sur l'Arc jurassien, imposent des dispositions particulières. En plus des premières mesures (report de crédits, aides AEP), les exploitations obtiennent de justesse des facilités d'importation pour le maïs ensilage, entre le 15 septembre et le 31 octobre.

Les démarches entreprises en ce sens par la Chambre jurassienne d'agriculture ont été suivies par l'Office fédéral de l'agriculture et par les douanes françaises et suisses. Les taxes prohibitives imposées au maïs rendaient l'importation d'ensilage tout simplement impossible sans cet ajustement au même niveau que celui du foin.

L'adaptation faite a donc mis ni plus ni moins les importations de maïs ensilage sur un pied d'égalité par rapport aux importations de foin.

Les disponibilités suffisantes en maïs de l'autre côté de la



frontière ont permis aux agriculteurs de la région de combler leur manque de fourrages dû à la sécheresse. Il est cependant bien clair qu'il appartenait aux producteurs de faire au préalable le calcul de l'opportunité d'acheter du fourrage ou de réduire leur cheptel.

Loi sur l'eau. Suite à la consultation terminée fin 2014, la Commission de l'environnement et de l'équipement est saisie du projet de Loi cantonale sur la gestion des eaux. La CJA est parvenue à faire comprendre, à une majorité de la commission, la nécessité de définir une procédure uniforme pour la légalisation des espaces cours d'eau, via la procédure du plan spécial cantonal. Il en va d'une rationalisation du travail pour l'état et les communes ainsi que d'un traitement équitable des propriétaires fonciers, en leur offrant les voies de droit simultanément. La question de la délimitation des espaces cours d'eau n'a pour sa part pas progressé en 2015.

Agglomération de Delémont. L'agglomération de Delémont a mis en consultation son plan directeur régional. La CJA et le CAVD estiment que l'objectif de 4700 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 est exagéré puisqu'il représenterait 55% de l'augmentation prévue de la population jurassienne. Un objectif de 3400 habitants supplémentaires paraît raisonnable, d'autant que les réserves des réhabilitations ne sont pas considérées et qu'un dézonage de certains secteurs de communes en surcapacité ne semble pas pertinent.

La CJA et le CAVD ont insisté sur la nécessité de densifier le bâti, de réhabiliter les centres anciens ou encore d'utiliser les zones et friches existantes. Les zones d'activités étant surdimensionnées, la CJA et le CAVD ont demandé d'étudier l'option d'affecter certains secteurs à l'habitat, là où c'est pertinent.

L'agriculture attend une mise en œuvre cohérente et permettant véritablement de préserver les terres agricoles, déjà fortement sous pression dans la couronne delémontaine.

OCTOBRE

Elections cantonales et fédérales en même temps : le Jura a vécu un automne chargé. Au Gouvernement, un seul ministre reste en place et quatre nouveaux font leur entrée. Parmi les cinq ministres, deux sont issus de familles paysannes. Aussi bien au Parlement cantonal qu'aux chambres fédérales, les élu-e-s issu-e-s de l'agriculture sont toujours autant représentés.

Durant la campagne électorale, l'agriculture n'a pas été absente des interventions, à entendre les candidats en lice. La soirée-débat organisée par la CJA est même parvenue à réunir quasiment tous les candidats au Gouvernement pour faire valoir leurs positions sur l'agriculture et entendre les préoccupations du monde paysan.

La CJA a martelé le message pour que l'agriculture soit considérée comme le rouage qui entraîne l'économie régionale par les multiples prestations qu'elle fournit. L'agriculture a besoin d'une considération allant au-delà de son poids économique ou de sa représentation au sein de la population active.

Swissness. Après de longs débats, la législation Swissness est coiffée de ses ordonnances d'application. Le lait, les produits laitiers, ainsi que les produits naturels non transformés portant la croix suisse devront contenir l'intégralité des matières premières de provenance de notre pays, et non pas seulement à 80% comme pour le reste des denrées alimentaires.

L'entrée en vigueur de la protection de la dénomination suisse sera effective à compter du 1er janvier 2017, malgré les pressions de certains milieux réclamant un report, sous prétexte des difficultés liées au franc fort.

La CJA se félicite d'avoir obtenu la reconnaissance, comme provenance suisse, de la production de toutes les terres exploitées en trafic rural de frontière avant le 1er janvier 2014. Les exploitations suisses actives sur France ne seront donc pas pénalisées. Le Conseil fédéral a ainsi reconnu la spécificité des exploitations qui vivent depuis des générations avec la frontière qui les traverse. Le projet en consultation ne prenait en compte que les terres exploitées par tradition, soit 1000 hectares exploités par des agriculteurs jurassiens (5000 ha au niveau suisse), et aurait laissé sur le carreau les 1500 ha supplémentaires exploités en

trafic rural de frontière par près de 80 familles paysannes jurassiennes (6000 ha au niveau suisse). La CJA relève en particulier le rôle clé de l'Union suisse des paysans ainsi que des conseillers aux Etats Anne Seydoux et Claude Hêche. Leur engagement a permis de relayer avec succès, au plus haut niveau de l'Etat, les spécificités jurassiennes et des autres régions frontières.

Dénrées alimentaires. La révision de la législation sur les denrées alimentaires, via le projet LARGO, cherche à améliorer la protection de la santé, l'hygiène, à empêcher la tromperie, et à promouvoir la transparence dans le nouveau droit alimentaire. Lors de la consultation, la CJA a insisté sur la nécessité de renforcer la déclaration de provenance des aliments, la déclaration de la provenance des matières premières des produits alimentaires fabriqués, la protection contre la tromperie et la protection des dénominations.

Pour les consommateurs, il doit être possible d'avoir des informations concrètes sur la qualité des produits afin de les aider dans leurs choix. Il est par ailleurs primordial que des organes de répression des fraudes soient mises en place afin de vérifier la mise en application des nouvelles exigences et du reste de la législation en vigueur.

NOVEMBRE

10'000 paysans dans les rues de Berne. La manifestation du mouvement Swiss Agri Militant, début octobre et à laquelle la CJA a participé, n'a



certainement pas été étrangère à la mobilisation du 27 novembre. Répondant à l'appel de l'Union suisse des paysans, plus de 10'000 paysannes et paysans, dont quelques 300 jurassiennes et jurassiens, ont rejoint l'impressionnant cortège pour dénoncer non seulement

les mesures d'économie prévues par la Confédération mais également la situation calamiteuse des prix des produits agricoles.

Un mois plus tard, les Chambres fédérales répondaient aux revendications paysannes et corrigeaient les coupes proposées par le Conseil fédéral, pour plus de 90 millions de francs. Reste désormais à corriger les projets d'économies du Conseil fédéral, s'agissant du plan financier 2017 et du crédit-cadre 2018-2021.

La situation sur les marchés agricoles marquée par des prix sous pression, nécessite également un renforcement des conditions-cadres pour lesquelles les autorités politiques ont leur rôle à jouer.

DECEMBRE

Approvisionnement en eau des fermes isolées. Alors que la canicule et la sécheresse semblent du passé, les réserves en eau des fermes isolées non raccordées, ne suffisent plus, certaines sources s'étant carrément tarées. Les exploitants concernés sont forcés de s'approvisionner au réseau plusieurs fois par semaine en transportant l'eau jusqu'à leur ferme avec les conséquences que cela occasionne en termes de main-d'œuvre et de coûts.

L'OMC met fin aux subventions à l'exportation. Les décisions de la Conférence OMC de Nairobi sonnent le glas de la Loi chocolatière pour fin 2020. Dès cette date, il ne sera plus possible de subventionner les exportations en compensant la différence de prix des matières premières (chocolat, biscuits) entre le marché suisse et l'étranger. Cette décision forcera les filières à définir des nouveaux instruments pour éviter que les prix ne chutent. La conférence de Nairobi met également fin, mais avec effet immédiat, aux subventions à l'exportation de chevaux délivrées par le canton du Jura. Il s'agira là aussi de s'entendre sur une autre forme de soutiens, OMC-compatibles.



4. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Données générales sur l'agriculture jurassienne

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2012	2014	2015
<u>Exploitations agricoles</u>							
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	990	962	956
dont exploitations PER		1097	1006	968	878	843	831
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	112	119	125
Communautés d'exploitations	u.		45	52	50	45	43
SAU totale (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40163	40284	40443
Emplois	u.	n. d.	3530	3049	3028	2912	n.d
Dont emplois à plein temps	%		58.2	57.2	53.9	54.8	
<u>Production végétale</u>							
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	19'036	19874	19790
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9615	9585	9657
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5791	5791	
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	3124	3376	3468
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	2901	2501	2196
Maïs-grain	Ha	313	379	208	119	99	106
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2440	2358	2305
Oléagineux	Ha	890	890	972	979	1115	1141
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	134	220	373
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	34	31
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	338	364	336
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	46	36	32
Tabac	Ha	35	50	40	41	42	39
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	346	389	418
<u>Production animale</u>							
Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	58'578	59'828	59388
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	23'085	23'431	23218
Vaches laitières	u.		15'588	15'610	15'912	16'195	16049
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7173	7236	7169
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	16'270	16'180	16136
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	19'223	20'216	20035

Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Le bétail d'engraissement et d'élevage est cumulé.
Données : ECR et OFS

5. Météo et récoltes

L'année a débuté par un mois de janvier humide et doux alors que février s'est révélé sec et frais. La station météo de Fahy a enregistré une période de gel de fin janvier à mi-février avec quelques pics à -10°C.

La reprise de la végétation s'est observée à partir de mi-février. Les conditions de mise en place des cultures de printemps furent bonnes. La météo était très propice à la lutte contre les mauvaises herbes de manière mécanique.

L'année 2015 a été marquée par la sécheresse qui a sévi entre fin juin et la fin de l'année. A Courtemelon, la station météorologique a enregistré 672 mm de pluie soit 30% de moins que la moyenne (1981-2010). Afin de confirmer ces propos, Delémont compte habituellement 130 jours de pluie (≥ 1 mm) par an alors qu'en 2015 il n'y en a eu que 86. Le phénomène de sécheresse a été accentué par les très fortes chaleurs qui ont régné dès la mi-juin. Ces dernières ont accentué le phénomène d'évaporation au niveau du sol et d'évapotranspiration des plantes (jusqu'à 9 litres par jour).

Au vu des conditions météorologiques du mois de juillet et août, les récoltes se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Par contre, les nouveaux semis de prairie ont souffert du manque de précipitations et des chaleurs extrêmes.



L'automne (septembre-octobre) a été plus frais mais toujours aussi sec; les récoltes de maïs et les nouvelles emblavures se sont déroulées dans des conditions exceptionnelles. Le mois de novembre a, quant à lui, vu le thermomètre prendre l'ascenseur. La température était en moyenne 3°C plus élevée en novembre 2015 comparativement à la moyenne (1981-2010).

6. Economie végétale

6.1 Fourrages

Pour la deuxième année consécutive, à la sortie de l'hiver, il y avait peu de dégâts de campagnols et ce, malgré un hiver clément au niveau des températures. Au vu des conditions hivernales, la végétation ne s'est que peu stoppée. Les herbages ont généralement très vite repris leur croissance. Ces conditions ont permis de lâcher les bêtes au pâturage dès début mars en plaine.

La grande partie des maïs était semée fin avril. Les travaux ont été exécutés dans de très bonnes conditions : le sol était sec mais pas forcément chaud. Par la suite, des précipitations se sont abattues sur la région stoppant les semis pendant 15 jours. Certains semis ont souffert des fortes précipitations de fin avril début mai.

Les premières coupes d'ensilage se sont déroulées lors de la deuxième semaine de mai. Le volume de fourrage était bon et dans bien des cas, la maturité des mélanges artificiels était atteinte. A ce moment-là de l'année, les périodes pour récolter du fourrage étaient courtes. Seuls les exploitants faisant de l'ensilage ou possédant des systèmes de séchage performants ont pu faire un peu de foin. La majorité des coupes de foin s'est déroulée entre la fin mai et le 10 juin. Le volume de fourrage de la première coupe a été bon.

Les précipitations suivant les coupes de silo et de foin précoces ont permis de faire des coupes de regain correctes. Pour les parcelles où les coupes de foin ont été faites plus tard, les herbages ont souffert du manque de précipitations et des fortes chaleurs. Ces conditions ont perduré tout l'été, ayant pour effet de péjorer l'ensemble des coupes de regain dans bien des cas.

Les maïs ont souffert de ces conditions. Le manque d'eau, les chaleurs extrêmes ont empêché la culture de se développer et impacté négativement la formation de l'épi. Il n'était pas rare de voir des plantes avec des épis plus petits, partiellement remplis ou même des plantes n'ayant pas d'épis.

Durant l'été, bon nombre d'exploitants ont dû puiser dans les stocks de fourrages pour nourrir leur troupeau, la croissance de l'herbe ayant été stoppée jusqu'à mi-septembre. La situation s'est révélée critique pour bon nombre d'exploitations.

En effet, la coupe de foin a déjà été fourragée (ou en partie) durant l'été, les coupes de regain ont été nuls ou faibles.

Les récoltes de maïs se sont déroulées dans d'excellentes conditions. En comparaison à une année normale, les récoltes ont été avancées de 10 à 15 jours. Les ensilages de maïs n'ont pas produit les volumes attendus et ceci sans distinction du type de sol (catastrophique sur des terrains séchards et moyen sur des terres profondes).

Par chance, l'automne s'est prolongé et a retardé l'arrivée de l'hiver; les troupeaux ont pu profiter de ces conditions pour prolonger la période de pâture.

6.2 Céréales fourragères

Les récoltes d'orges se sont déroulées en deux phases, la pluie ayant interrompu pendant quelques jours les chantiers. Au niveau des rendements, ils sont hétérogènes comme pour toutes les céréales, les sols séchards ayant vu leur potentiel de rendement diminuer avec le manque de précipitations. Les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné cette année 9'009 tonnes de céréales fourragères. La surface dédiée aux céréales fourragères ne fait que diminuer d'année en année. En 2015, 2'302ha ont été emblavés par des céréales fourragères (orge, triticale, avoine, blé fourrager et maïs grain) ce qui représente une baisse de 300 ha en comparaison à 2014 (-11%).

6.3 Céréales panifiables

Les récoltes de céréales panifiables se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Les sols étaient secs. La météo n'a pas entravé les chantiers de récoltes.

Au niveau de la germination sur pied, rien à voir avec l'année 2014, fort heureusement. Les centres collecteurs n'ont pas réceptionné de lot germé. Les poids à l'hectolitre sont excellents, de même que les temps de chute.

Les quantités de céréales panifiables réceptionnées ont atteint 15'600 tonnes, ces chiffres ne tiennent pas compte des quantités livrées hors canton. On compte 14'561 tonnes de blé panifiable livrées en 2015, soit 4'977 to de plus par rapport à 2014 (il y avait 9'325 to de blé germé). On peut également ajouter que seul l'épeautre (marché spécifique) a vu ses quantités réceptionnées diminuer.

Les rendements sont plus faibles que ceux de l'année dernière - qui fut une année record - mais, incomparable qualitativement. Les surfaces de céréales panifiables ont augmenté de 92ha cette année pour atteindre 3468 ha. La surface de céréales panifiables représente 8,5% de la SAU cantonale.

6.4 Oléagineux



Cette année encore, plusieurs hectares de colza ont subi des dégâts de grêle. La surface oléagineuse a progressé de 26 ha par rapport à 2014 pour atteindre 1141 ha.

Au niveau des quantités réceptionnées, on note une diminution de 417 tonnes de colza par

rapport à l'année précédent, record. Le printemps précoce aura permis une reprise de végétation rapide, diminuant ainsi la période de sensibilité du colza aux ravageurs printaniers. A relever également une faible pression des méligèthes.

Le tournesol n'a quant à lui pas capitulé sous l'effet de la canicule. En effet, il y a eu 13 tonnes supplémentaires réceptionnées par rapport à 2014. Les quantités de soja réceptionnées sont en baisses, moins 14 tonnes.

6.5 Protéagineux

Les cultures protéagineuses retrouvent des couleurs avec la politique agricole. Elles peuvent prétendre aux contributions pour les cultures protéagineuses (1500.-/ha) extenso (400.-/ha, pas le lupin) et sont favorisées par la contribution à la qualité du paysage en tant que culture colorée. Les exploitants peuvent également associer ces cultures (pois-orge, féverole-avoine) et dans ce cas bénéficier de la contribution au programme SolAirEau (200.-/ha).

Ces facteurs économiques influencent le développement des protéagineux (principalement associés). Comparativement à 2014, la surface de protéagineux a augmenté de 153 hectares.

6.6 Betteraves

La surface de betteraves sucrières emblavée en 2015 dans le Jura a diminué de 28 ha par rapport à l'année 2014. Les sucreries avaient proposé aux betteraviers qui le désiraient de geler leur quota pour une année suite à la récolte exceptionnelle de 2014.

Les semis ont été effectués dans de très bonnes conditions. Le manque d'eau dans les sols a ralenti la levée des cultures et diminué l'action des herbicides racinaires. En général, les champs de betteraves ont eu des difficultés à couvrir le sol. La sécheresse a eu pour effet de diminuer la pression des maladies fongiques.

Les plannings de livraison des sucreries a induit des arrachages précoces. Au vu de l'année, des livraisons tardives auraient été bénéfiques aux cultivateurs. L'automne sec a permis d'effectuer des arrachages dans d'excellentes conditions. La teneur en sucre des betteraves était supérieure de 1 à 1,5% par rapport à la normale. Au niveau du tonnage de racines, ce dernier se situe entre 60 et 75 tonnes par hectare. La parcelle (profondeur utile, teneur en argile,...) a joué un rôle prépondérant cette année. La tare-terre était quant à elle très faible. Le manque d'eau n'aura pas trop impacté les rendements. Dans bien des cas, la diminution du tonnage de racines a été compensée par une augmentation de la teneur en sucre.

Gare de chargement		Betteraves t	Surface ha	Rendement t/ha	Sucre %	Tare totale
Alle	2015	12'699	213	60	18.6	3.4
	2014	17'687	221	80	17.8	8.3
	2013	12'562	212	59	17.5	7.7
Boncourt	2015	2'187	35	63	18.9	5.7
	2014	3'456	38	92	17.3	10.9
	2013	2'415	37	66	17.6	15.0
Delémont	2015	4'771	90	53	18.8	5.2
	2014	8'278	106	78	17.7	12.9
	2013	5'122	99	52	17.1	8.1
Jura	2015	19'657	338	58	18.7	4.1
	2014	29'421	365	81	17.7	9.9
	2013	20'100	348	78	17.4	8.6
Suisse	2015	1'357'786	20'243	67	18.9	5.0
	2014	1'926'496	21'311	90	17.6	7.3
	2013	1'391'978	20'120	69	17.6	8.8

Source : Sucre Suisse SA (sans bio) Tare totale en %.

Les quotas, encore et toujours

La CJA, par l'intermédiaire de son groupe de travail « betteraves », a reçu des représentants de la Fédération suisse des betteraviers ainsi que de Sucre Suisse SA, début décembre. Cette rencontre faisait suite à la contestation par la CJA de différents points de l'accord interprofessionnel 2016 et de critiques formulées à l'encontre de l'attribution des quotas de sucre. La discussion a permis d'éclaircir différents points.

Les quotas sont en priorité redistribués dans la région où ils sont cédés. En revanche, les nouvelles attributions se font en fonction de l'optimisation des coûts de transport. Concernant la question de la liste d'attente des producteurs existants, elle est désormais renouvelée chaque année sur la base des annonces. La liste concernant de nouveaux producteurs est maintenue et ne repart donc pas à zéro.

Si la vallée de Delémont a obtenu des quotas supplémentaires pour 2016, l'Ajoie reste encore et toujours sur la touche, pénalisée par les coûts de transport. Par conséquent, et à défaut d'un changement de principes, l'enjeu pour le Jura est à présent de rechercher des solutions pour abaisser les coûts de transport depuis l'Ajoie, afin de pouvoir prétendre à de nouvelles attributions. Le GT betteraves va travailler à cet effet. Bien évidemment que l'attrait pour de nouveaux quotas dépendra du niveau du prix de la betterave, lequel s'est effondré ces dernières années.

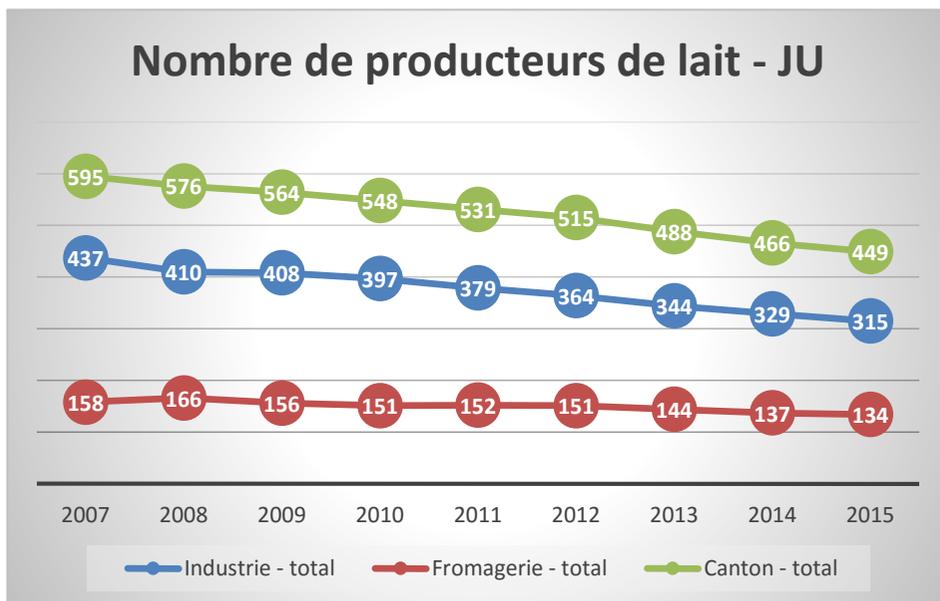


7. Economie animale

7.1 Production laitière

La chute du prix du lait de 11 ct à fin 2014 ne s'est malheureusement pas corrigée. Les producteurs de lait industriel ont connu une année très difficile. Hormis le prix au plus bas, ils ont dû faire face au manque de fourrages et aux effets de la nouvelle politique agricole, surtout en zone de plaine, où la contribution de transition n'a pas ou peu pu être compensée.

Cette situation qui contraste avec l'année précédente, a incité la CJA à lancer l'idée de permettre aux agriculteurs de constituer des réserves financières défiscalisées dans les bonnes années, pour ensuite pouvoir les utiliser lors d'années difficiles comme 2015. Le Conseiller national Jean-Paul Gschwind a dans la foulée déposé une proposition allant dans ce sens, cependant pas seulement limitée au monde agricole mais également étendue aux autres PME.



La crise laitière se révèle difficile à juguler. En juillet, un repli de la production dû à la sécheresse laissait augurer d'un rééquilibrage du marché alors qu'en août la production reprenait l'ascenseur.

La CJA déplore et ne manque pas de dénoncer l'inaction de la filière laitière à gérer les quantités ou du moins à assainir le marché. Les acteurs du marché

jouent de la division des producteurs pour accroître encore leurs marges. A défaut d'amélioration de prix et devant faire face à leurs engagements financiers, nombreux sont les producteurs à compenser les prix bas par des quantités supplémentaires, d'où une spirale malsaine.

Et ce n'est pas l'industrie qui les en dissuade, elle qui gagne toujours autant sur chaque litre qui transite par ses tuyaux. Preuve en est le prix à la Bourse de Kiel, qui avoisinait en avril les 30 ct alors qu'au même moment le lait C était dégagé en Suisse pour 17 ct le kg. L'industrie se sert sa marge et laisse les restes aux producteurs. De quoi relancer la problématique du lait C. Bien des producteurs se passeraient de produire à vil prix mais la livraison de lait C, soit disant facultative, est en fait imposée par la plupart des acheteurs de lait. Doit-on à tout prix maintenir des parts de marchés jusqu'à faire s'effondrer le prix ou est-il préférable de laisser les producteurs choisir de produire ou non quitte à parfois devoir manquer de lait selon les moments de l'année? La CJA penche clairement pour la seconde option mais difficile de trouver des majorités dans un marché bouleversé et dans lequel près de la moitié des producteurs sont directement liés à l'industrie. Face à cela, le rapprochement MIBA-NordOst Milch semble positif pour renforcer le front des organisations de producteurs sur le marché, même s'il faudra faire des concessions en cas de fusion.

Evolution des volumes de lait produits dans le canton du Jura

	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Total producteurs	595	531	515	488	466	450
Quantités livrées globales (t)	90'827	95'115	93'581	91'482	96'888	94'812
Dont lait de fromagerie (t)	26'486	27'207	26'437	25'789	28'299	25'503
Quantités moyennes par producteur (kg)	152'651	179'124	181'711	187'465	207'916	210'694

Source : MIBA

7.2 Marchés publics

7.2.1 Bovins

La demande de bétail de transformation est soutenue et devrait le rester, face à une offre pas toujours suffisante. Le recul de nombre de vaches laitières en Suisse, tout comme la demande de l'industrie agroalimentaire pour de la viande de transformation indigène, expliquent en partie cette situation.

En 2015, les quatre places de marchés ont permis la commercialisation de 3873 bovins, soit en moyenne 110 animaux écoulés pour chaque demi-journée de marché, contre 107 en 2014. Les marchés jurassiens ont ainsi connu une hausse de 126 bêtes par rapport à l'année précédente.

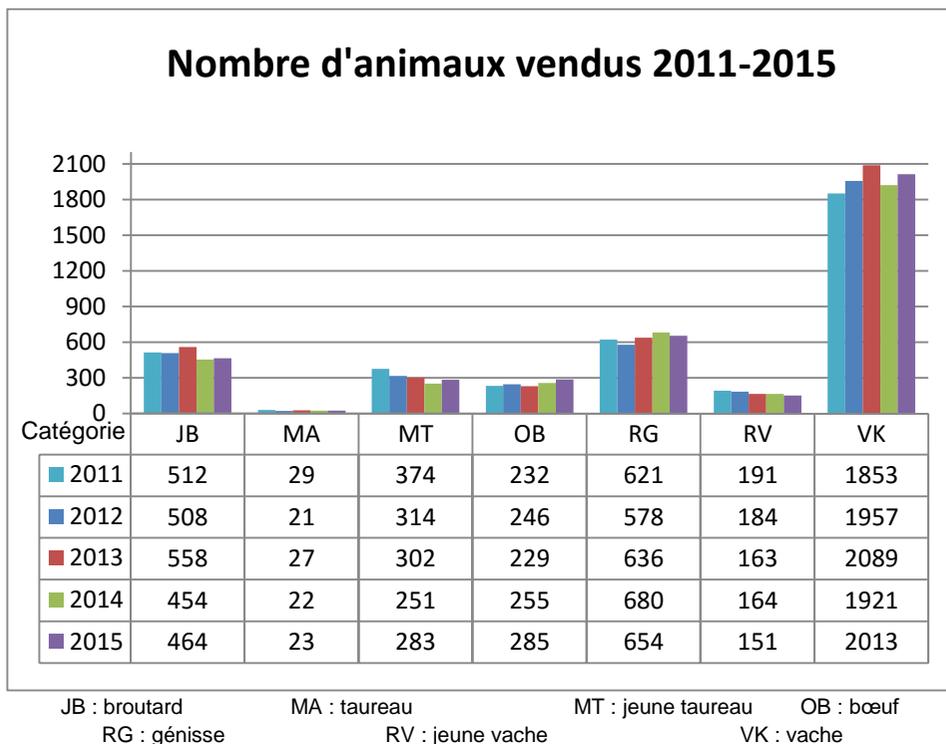
Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
Delémont (10) * 2 marchés annulés ; Inscriptions insuffisantes.	282	-70
Porrentruy (12)	1164	+228
Glovelier (11)	1262	+ 30
Saignelégier (12) (y compris Les Bois)	1165	+ 56

Les prix du marché du bétail de transformation se situent à un excellent niveau en comparaison pluriannuelle. Les prix obtenus sur les marchés jurassiens sont généralement plus élevés que 2014. Malgré un niveau de la table Proviande élevé (base de taxation sur les marchés), les surenchères obtenues sont pour la plupart des catégories supérieures à 2014. Ainsi, le prix moyen des vaches VK a atteint 3,40 fr., soit 19 ct de plus que l'année précédente (36 ct de surenchères contre 27 en 2014). Par rapport à la table Proviande, les surenchères réalisées en 2015 sur les marchés jurassiens représentent 587'000 fr. en faveur des producteurs.

Le nombre de vaches VK commercialisées a progressé de 92 têtes et représente près de 52% des animaux écoulés. Sachant que l'attrait des marchés est dépendant de l'offre en vaches de réformes, la tendance observée est positive. Pour le deuxième semestre 2015 et dans un objectif d'inciter à commercialiser davantage de vaches via les marchés, le Service de l'économie rurale a revu à la hausse les contributions pour la catégorie VK. En compensation, l'ECR a

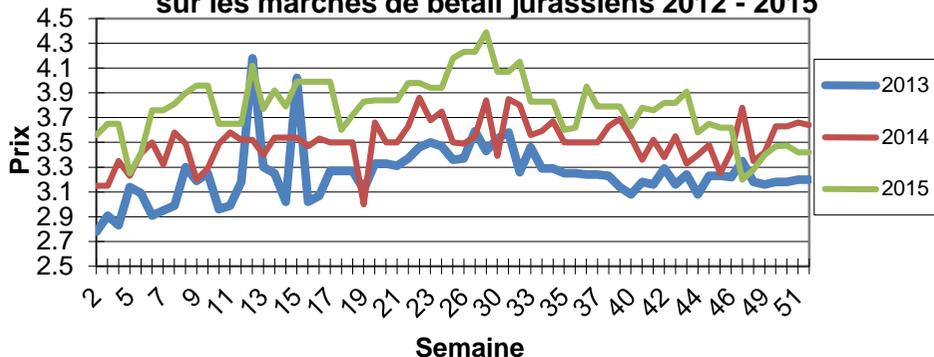
baissé les contributions pour les autres catégories avec papiers et pour les vaches sans papiers, passant ainsi de 150 à 120 fr. par animal. La contribution pour les jeunes vaches RV n'a pas été touchée.

S'agissant des broutards, le taux de classification dans les classes de charnure C, H et T atteint 67%. Si cela reste un niveau très positif, il apparaît cependant en recul par rapport aux années précédentes.



En écoulant leurs animaux via les marchés publics, les producteurs profitent d'avantages, que ce soit par l'assurance des animaux, par les surenchères, par le paiement à dix jours, par la contribution cantonale incitative mais aussi et surtout par le fait de contribuer à la transparence des prix.

Evolution des prix moyens des VACHES, classe T sur les marchés de bétail jurassiens 2012 - 2015



		JB	MA	MT	OB	RG	RV	VK	Ø
Prix moyen	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
	2012	5.49	3.07	4.56	4.49	4.30	3.01	2.66	3.58
	2013	5.52	3.26	4.63	4.58	4.46	3.16	2.87	3.74
	2014	5.39	3.70	4.72	4.70	4.46	3.50	3.21	3.92
	2015	5.67	3.95	5.00	4.99	4.87	3.71	3.40	4.17
Enchère moyenne	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14
	2012	0.19	0.17	0.04	0.02	0.04	0.12	0.24	0.17
	2013	0.23	0.10	0.07	0.06	0.12	0.16	0.23	0.19
	2014	0.23	0.18	0.09	0.13	0.15	0.18	0.27	0.22
	2015	0.30	0.33	0.12	0.21	0.20	0.24	0.36	0.29



7.2.2 Ovins

Statistique 2015 des marchés de moutons

Catégorie	Nombre	PV brut moyen	Déduction moyenne	PV net moyen	Prix moyen	Prix de prise en charge moyen
		kg	Kg	kg	Fr./kg PV net	Fr./kg PV net
Agneaux < 43 kg	188	41.11	2.49	38.62	5.58	5.59
Agneaux > 43 kg	62	52.37	3.19	49.18	4.83	n. d.
Agneaux pâturages	126	35.93	2.21	33.72	4.73	4.99
Moutons 4 à 8 pelles	87	73.11	5.20	67.92	2.46	2.46
Moutons 0 à 2 pelles	6	45.33	3.33	42.00	3.88	4.40
TOTAL	469					

7.3 Elevage chevalin

La liste des chevaux à vendre à connu un bon roulement avec 89 chevaux vendus pour un prix moyen de 6830 fr. Les destinations restent principalement la Suisse (54%), suivi de la France (20%), de l'Allemagne (16%) et de la Belgique (8%). La suppression de la contribution à l'exportation (voir également page 30 du présent rapport) menace de freiner les exportations et de peser sur le marché suisse. Il importe donc trouver une mesure de soutien à l'élevage permettant de maintenir les ventes et surtout les prix.

La valorisation du cheval Franches-Montagnes passe par son image. La sortie du « Galop du Silence » a couronné l'édition 2015 du Marché-concours de Saignelégier. Par son talent, Derib a su donner un éclat particulier et une histoire captivante à cette bande-dessinée dont l'écho médiatique a dépassé toutes les espérances. Les ventes ont également bien fonctionné, preuve du bon choix de cette réalisation qui contribuera sans nul doute, à rafraîchir l'image de la seule race chevaline indigène.

8. Groupes de travail et projets CJA en cours

8.1 Comité

Le comité de la CJA s'est réuni à dix reprises durant l'année 2015. En plus des activités ordinaires de la chambre, le comité s'est entre autres penché sur différents sujets :

- Marché laitier : réception de MM. Kern et Hagenbuch lors du comité de mars.
- Acquisition de terres, projets de construction en zone agricole : discussion avec Pro Natura lors du comité de mai.
- Marché laitier : échanges avec la direction et les membres jurassiens du comité de la MIBA, à Aesch lors du comité d'octobre.
- Terres frontalières, parc naturel régional, état de santé du Doubs : réception d'une délégation de la Chambre interdépartementale d'agriculture CIA 25/90 Doubs-Territoire de Belfort.

8.2 Animation rurale et sociétés régionales

La CJA a réuni les sociétés régionales début 2015 pour faire le point sur le travail d'animation rurale, suite au départ de Baptiste Huelin, au 31 décembre 2015, qui se consacrera désormais à son exploitation familiale.

Du côté des sociétés régionales, le soutien de l'animateur rural est apprécié. Pour la CJA, les sociétés régionales sont appelées à utiliser davantage le collaborateur de la CJA pour développer des projets régionaux et dynamiser leurs activités.

Après discussion, il a été décidé de réduire le nombre de comités au sein des sociétés régionales et de les remplacer à terme par des séances d'informations sur des thématiques ciblées. L'objectif étant d'attirer des agriculteurs-trices pas forcément impliqués dans les comités régionaux mais intéressés par les thématiques proposées. Cela permettrait d'apporter davantage d'idées aux sociétés régionales afin de lancer des projets soutenus par la base.

Pour poursuivre les activités d'animation rurale, la CJA a désigné Ignace Berret, fraîchement diplômé à la HAFL de Zollikofen et qui occupera ses nouvelles fonctions à compter du 1er janvier 2016.

SPPA - Le comité de la Société des paysans et paysannes d'Ajoie s'est retrouvé à deux reprises dans le courant de l'année. Parmi les sujets traités, on trouve entre autres l'acquisition de terrains agricoles par Pro Natura et un regroupement

des taxes des eaux claires et usées à surveiller. Les paysannes ont participé à la manifestation « Goûts et terroirs » de Bulle avec le Marché de St-Martin et la ville de Porrentruy, invités d'honneur. L'assemblée générale s'est tenue le mardi 1er décembre à Miécourt. Christine Limacher, de Bonfol, a été élue au comité et succède à Sabine Lachat qui avait démissionné en 2014.

CAVD - Le comité du Cercle agricole de la vallée de Delémont s'est retrouvé à quatre reprises en 2015. De plus, le comité a organisé l'assemblée générale de la CJA à Glovelier. Le comité a pris position dans le cadre de la consultation du plan directeur régional de l'agglomération de Delémont. L'assemblée générale du 19 novembre s'est tenue à Courcelon et a malheureusement été très peu suivie. Céline Odiet quittant le comité, c'est Mélanie Gyger qui reprend le mandat de caissière. Une sortie à la sucrerie d'Aarberg a été organisée en fin d'année. Plus d'une vingtaine d'agriculteurs y ont participé.

SACD - Le comité de la Société d'agriculture du Clos du Doubs s'est retrouvé à deux reprises en 2015. Les membres restent très attentifs aux dossiers concernant le Doubs (passe à poissons du moulin Grillon et élargissement du Doubs) afin de préserver un maximum de terres cultivables. Le comité s'est également penché sur la question de l'entretien des routes communales et d'éventuelles taxes demandées aux agriculteurs. L'assemblée générale a eu lieu à Epauvillers le 26 novembre.

CAFM - Le comité de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes s'est retrouvé à trois reprises en 2015. Les membres ont à nouveau préparé un char pour le cortège du Marché-Concours, sur mandat de la CJA. Cette année, la diversité qu'apporte l'agriculture au paysage était représentée. Une visite de terrain en Franche-Comté dans le cadre de la lutte collective contre les campagnols a été organisée au printemps. La journée fut très enrichissante avec le témoignage d'agriculteurs participants à des groupes de lutte et la visite de la fromagerie à Comté de Charmauvillers. L'assemblée générale s'est tenue au Relais équestre du Peu-



Péquignot le 2 décembre. Josiane Froidevaux et Roger Hutmacher quittent le comité après de nombreuses années à œuvrer pour la défense professionnelle. Isabelle Rebetz et JérémY Wermeille leur succèdent. Isabelle Rebetz représentera également le comité des paysannes au comité de la CAFM.

JAJ - Le comité des Jeunes agriculteurs jurassiens s'est retrouvé à six reprises durant l'année 2015. L'assemblée générale a tenu ses assises le 5 février. Christophe Eggenschwiller, directeur de MIBA ainsi que Daniel Studer, membre du comité MIBA ont présenté les tenants et les perspectives du marché laitier. Du côté des activités, le comité des JAJ a été actif. Quelques membres ont participé au cortège du Marché-Concours afin d'y promouvoir la Tête de moine. Le comité a été présent durant une matinée devant une grande surface de Delémont pour remercier le consommateur d'acheter des produits suisses dans le cadre de l'action nationale « Tu es wouaw ». Enfin, un membre du comité s'est impliqué dans le groupe de travail entraide et collaboration interexploitations qui a débouché sur la constitution de Terrentraide Sàrl.

8.3 SolAirEau

Pour la 3^e année de mise en œuvre du programme SolAirEau, 123 agriculteurs ont inscrit et annoncé des mesures de bonnes pratiques. Alors que le nombre d'adhérents se montait à 185 en 2014, le recul par rapport à l'année précédente s'explique par des mesures reprises par la PA 2014-2017, notamment le travail réduit du sol et l'épandage aux pendillards. Au total, les contributions aux bonnes pratiques versées aux adhérents se sont montées à plus de 170'000 fr.

Mesures	Quantités mises en œuvre	Rapport mise en œuvre / budget
Culture associée avec légumineuses	166 ha	52%
Cultures intercalaires	157 ha	44%
Compostage de fumier	20'073 m3	34%
Epandage de lisier aux tuyaux depuis la fosse	1592 ha	107%
Chantier d'épandage de lisier aux tuyaux avec transport	275 ha	18%
Renonciation aux herbicides	99 ha	15%

Compte tenu du faible taux de mise en œuvre qui la concerne, la contribution pour la renonciation aux herbicides a été augmentée pour la suite du programme, à savoir pour les trois prochaines années. La contribution passera ainsi à 300 fr. par ha. Il s'agit d'inciter les exploitants à tester de nouvelles techniques en renonçant aux herbicides, tout en leur assurant un certain filet de sécurité.

Pour leur part, les subventions à l'investissement ont atteint quelque 130'000 fr. pour 35 bénéficiaires. Ces soutiens ont permis de cofinancer des pneus basse pression, des systèmes de régulation de la pression des pneus ou des couvertures de fosses à lisier.

A des fins de simplification administrative, des adaptations ont été apportées pour la seconde moitié du programme. Ainsi, les nouveaux adhérents devront suivre ½ jour de formation pour les 3 dernières années alors que la formation sera facultative pour les autres. Enfin, les contrats liant les agriculteurs au programme ne seront plus établis chaque année mais seront valable jusqu'à la fin du programme, en 2018.

8.4 Réseaux écologiques

L'essentiel du territoire cantonal est désormais mis en réseau. La CJA porte 12 réseaux écologiques dont la mise en œuvre est confiée à la FRI, sous la responsabilité du biologiste Luc Scherrer. Plus de 600 agriculteurs participent à l'un voire plusieurs des réseaux mis en place par la CJA.

Les 12 réseaux actifs sous l'égide de la CJA ont permis le versement de 2,7 millions de francs de contributions réseau, soit 362'000 fr. de plus que l'année précédente. La différence s'est surtout faite avec une hausse des adhésions par des agriculteurs qui ne faisaient jusqu'ici pas partie de réseaux écologiques. La mise en œuvre de la PA 14-17 a été un élément déclencheur.

En 2015, les rapports finaux des réseaux Baroche+ et Alle (dépôt anticipé) ont été déposés en vue d'une fusion de ces deux entités sous le nom Baroche+ dès 2016, cela à des fins de rationalisation. Par ailleurs, les rapports intermédiaires pour Haut-Plateau et Haute-Sorne ont également été établis.

De manière générale, l'évolution des projets s'avère très positive par rapport aux objectifs quantitatifs fixés. Les taux de participation dépassent les prévisions, à l'exception de certains réseaux qui évoluent à leur rythme. S'agissant de

l'évolution des espèces, malgré le respect des mesures engagées, il se révèle difficile de la dessiner et de la chiffrer, sachant que la dynamique des populations est tributaire de nombreux paramètres et pas seulement des pratiques agricoles.

La plupart des réseaux remplissent déjà les objectifs superficiels du terme de la deuxième période. Par conséquent, le but des réseaux n'est à présent plus de gagner des surfaces mais de progresser en qualité pour véritablement préserver les espèces, en mettant l'accent sur les zones clés (zones humides, vergers haute-tige, prairies et pâturages secs, notamment). Le morcellement des grandes zones déficitaires, caractérisées par l'absence d'éléments écologiques, reste un objectif important des réseaux.

Pour les participants aux projets de mise en réseau, il importe de veiller strictement au respect des mesures pour garantir non seulement la crédibilité des démarches entreprises, mais également pour atteindre les objectifs fixés en faveur de la biodiversité.



Situation 2015 des réseaux écologiques portés par la Chambre jurassienne d'agriculture

<i>Surfaces en ha Arbres en unités</i>	Nombre d'agriculteurs	Surfaces promotion biodiversité (SPB)	Total contributions versées (en fr.)	Arbre fruitier haute- tige	Arbre isolé	Jachère florale	Ourlet	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Pâturage extensif	Pâturage boisé	Pré à litière	Haie, bosquet et berge boisée
TOTAL	606	3413	2 725 050	30 695	1 632	57	2	1 416	357	757	281	20	136
Alle	12	62	56 190	831	4	2	0	36	0	4	0	0	1
Ajoie+	103	692	617 285	5 654	121	12	0	456	36	90	0	1	27
Baroche +	67	551	396 840	11 491	332	7	1	187	28	190	0	1	17
Boécourt	15	78	58 420	549	52	1	0	27	6	31	0	1	2
Bourrignon	22	132	85 165	754	217	0	0	26	2	85	0	0	8
Delémont	12	70	50 395	303	71	0	0	23	4	36	1	0	1
Franches-Montagnes	198	807	622 160	498	12	0	0	185	211	101	263	12	27
Haut-Plateau	30	179	125 755	2 202	231	0	0	38	19	69	14	1	12
Chevèze	32	238	209 455	1 735	151	5	1	158	0	38	0	0	15
Haute-Ajoie	20	116	92 120	772	53	3	0	42	16	39	1	0	5
Haute-Sorne	33	166	137 845	1 543	112	4	0	73	15	38	2	1	10
Vendline-coevatte	62	316	273 420	4 363	276	23	1	165	20	36	1	4	11

8.5 Entraide et collaboration interexploitations

Le groupe de travail entraide et collaboration interexploitations a débouché sur la mise en place d'un service de dépannage agricole. Les exploitations

TERENTRAIDE
D E P A N N A G E A G R I C O L E



filiale de la

toujours plus grandes, la main-d'œuvre qui tend à diminuer ou encore l'utilisation toujours plus pointue des équipements agricoles augmentent la pression sur les exploitants et ne facilitent pas la tâche lorsqu'il s'agit de se faire remplacer. A travers cette nouvelle plate-forme constituée en Sarl, la CJA met ainsi à disposition des agriculteurs un instrument pour leur venir en aide en cas d'accident, de maladie, de surcharge de travail ou de congés et vacances.

En sollicitant sur appel des dépanneurs qualifiés, Terentraide s'efforcera de répondre aux demandes de dépannage qui lui seront adressées. Les conditions, publiées sur www.agrijura.ch/terentraide, pourront être amenées à évoluer. En l'état, les modalités proposées règlent, d'une part, un flou quant à l'assurance des dépanneurs qui bénéficieront d'une couverture ad hoc et clarifie, d'autre part, les questions de rétribution, sachant que l'équilibre doit être cherché entre une rétribution correcte et attractive des dépanneurs et une facturation des prestations abordable pour la clientèle.

La CJA, via sa filiale Terentraide, propose par ce nouveau service, une réponse sociale à l'évolution de l'agriculture, en parallèle aux différentes formes de collaboration appelées à se développer au sein de la profession.

8.6 Campagnols

La demande de soutien financier à l'OFAG ayant pour but de mettre en place des groupes de lutte contre les campagnols a été acceptée. L'OFAG va donc verser la somme de 68'000 francs sur une période de quatre ans. Ce montant est investi par l'OFAG pour développer le concept de lutte collective porté par la CJA et mandaté à la FRI, sous la responsabilité de M. Yann-David Varenne.

Grâce à une participation suffisante des agriculteurs dans deux secteurs, deux groupes de lutte ont pu être créés afin d'organiser une lutte collective. Le premier, dans le secteur Muriaux-Saignelégier Sud, regroupe treize agriculteurs. Le second, dans le secteur « Chez Basuel » sur la commune de Montmelon regroupe huit agriculteurs. D'autres groupes de lutte vont se former en 2016 dans d'autres secteurs des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs, moyennant une

participation suffisante sur un périmètre dans l'idéal délimité par des éléments naturels comme de la forêt.

Les observations réalisées en fin d'année 2015 montrent que les populations de campagnols sont en baisses par rapport à l'an dernier, mais encore relativement conséquentes dans certaines prairies. L'organisation d'une lutte est primordiale afin d'éviter une hausse des coûts de production due à des manques de fourrage, dans les années à venir. Pour ce faire, plusieurs mesures de lutte sont à mettre en œuvre sur les exploitations. Une partie de ces mesures sont souvent déjà appliquées par les agriculteurs comme le passage de la herse ou la pâture d'automne. Elles doivent cependant être complétées par d'autres actions pour augmenter la pression mise sur le développement des rongeurs. Aujourd'hui encore, les prédateurs naturels des campagnols ne sont pas assez favorisés. Il est important de poser davantage de perchoirs à rapace à la frontière entre les parcelles. L'installation de nichoirs est aussi une mesure opportune.



La lutte contre les campagnols passe aussi par un travail de piégeage ou de gazage lorsque les populations sont basses comme actuellement dans la plupart des lieux. La

pose de pièges « Topcat » ou l'insertion, dans les galeries, de pastilles dégageant du gaz toxique à l'aide d'une canne spéciale sont réputés efficaces. Ce travail n'est certes pas le plus intéressant mais il apporte de très bons résultats. Pour preuve, une observation a été faite entre une parcelle d'une dizaine d'hectares au Noirmont sur laquelle des pièges « Topcat » ont été posés au printemps 2015 et les parcelles alentours sur lesquelles aucune lutte directe n'a été entreprise. En fin d'automne, la différence est flagrante. La parcelle sur laquelle une dizaine d'heures de piégeage a été investie est clairement moins infestée par les campagnols.

Diverses informations, dont le catalogue des mesures de lutte se trouve sur le site www.agrijura.ch sous l'onglet « développement rural ». Il est toujours possible de s'annoncer pour participer à des groupes de lutte.

8.7 Valorisation des produits et agritourisme

La Commission interjurassienne pour la gestion des marques (CIGM) a débattu de la question de l'aire de provenance des produits marqués du Jura et du Jura bernois. L'application des directives présentes jusqu'ici posait des problèmes en particulier pour les producteurs proches de la frontière cantonale mais également lorsque la transformation ne fait que dans l'une des deux régions. La CIGM s'est accordée sur la définition d'une seule aire de provenance issue du périmètre des deux marques. Le siège ou le domicile du demandeur de la marque fera désormais foi pour l'attribution de la marque Spécialités du canton du Jura ou Produits du terroir du Jura bernois. Cette mesure simplifie grandement la gestion des marques et évite des clauses d'application complexes et difficiles à suivre par les consommateurs. Ajoutons encore que les produits marqués sont soumis à un test organoleptique, ce que les autres marques régionales suisses n'exigent pas forcément. La CIGM estime que ces tests sont essentiels du fait qu'ils contribuent à vérifier et à assurer la qualité des produits marqués.

Parmi les faits marquants 2015, citons le succès de la 6^e édition du Concours suisse des produits du terroir ou encore la prolongation du projet LPR « Du champ à l'assiette » définie en trois axes : communication, commercial et association des producteurs (APPR). De son côté, le projet Terroir & Innovations entame une seconde phase concentrée sur le développement des réseaux, la formation des producteurs et le renforcement de l'agritourisme.

Enfin, la constitution de l'association « Marguerite » a précédé l'approbation du projet agritouristique du même nom par le Gouvernement jurassien en décembre 2015. Le projet connaît ainsi une avancée très attendue par les six prestataires directs mais également par les nombreux autres prestataires actifs dans l'agritourisme et qui souhaitent coordonner leurs efforts en tissant un réseau tel que visé par le projet.

8.8 Vergers+

Le projet Vergers+ a soutenu la plantation de près de 1000 arbres en 2015, grâce à l'appui du Fonds suisse pour le paysage (FSP). Depuis 2008, ce ne sont pas moins de 8500 arbres qui ont ainsi été plantés, principalement via les aides du FSP. Les objectifs du projet 2013-2016 du FSP étant quasiment atteints, des démarches sont entamées en vue de l'obtention de nouveaux soutiens. Bien évidemment que le projet Vergers+ ne promeut pas seulement la plantation d'arbres mais vise également la valorisation des fruits. En ce sens, des soutiens

par des achats collectifs ainsi que des aides ponctuelles à des équipements (presseurs) sont entrepris.

9. *Energies vertes*

Photovoltaïque. La Confédération a annoncé fin 2014 des diminutions des tarifs RPC (rétribution à prix coutant). Le montant de la rétribution a été abaissé une première fois au 1er avril et une seconde fois au 1er octobre. Ces baisses de la RPC se basent sur un prix des installations à la baisse.

Les petites installations d'une puissance de moins de 10kWc reçoivent automatiquement une contribution unique. Les installations ayant une puissance située entre 10 et 30 kWc (jusqu'à 150-200 m2) ont le choix entre la rétribution unique et la RPC. La rétribution unique équivaut à plus d'un tiers du coût de l'installation. Elle peut devenir intéressante si une installation n'est pas encore inscrite à la RPC ou lorsqu'elle l'est depuis peu. A ce jour, la liste d'attente de la RPC est très longue ce qui fait que les premiers versements de la rétribution pour une installation inscrite dernièrement ne tomberont pas avant plusieurs années, contrairement à la rétribution unique versée quelques mois après la mise en service de l'installation (sous réserve des fonds disponibles).

Concernant la RPC, les économies liées à la propre consommation d'électricité, cas échéant, et la reprise du courant par le gestionnaire du réseau rentabilisent un minimum l'installation dans un premier temps. Un bénéfice intéressant est ensuite dégagé sur la durée, une fois le feu vert de la RPC obtenu.

Récupération de chaleur du lait. Déjà en cours dans plusieurs cantons, le programme de soutien « récupération de chaleur issue du refroidissement du lait » est désormais proposé aux producteurs jurassiens, par l'intermédiaire d'AgroCleanTech et de la Chambre jurassienne d'agriculture. La récupération de la chaleur du lait permet aux producteurs de lait d'économiser près d'un tiers de l'énergie nécessaire pour le refroidissement du lait et pour le chauffage de l'eau de nettoyage. L'économie correspond à une réduction de 800 à 1500 francs des frais d'électricité. Soit un retour sur investissement sur quelques années seulement. Dans le cadre de ce programme, AgroCleanTech peut allouer des contributions de 1100 à 2500 francs. Le soutien ne s'applique qu'aux installations existantes pour lesquelles un récupérateur de chaleur est installé après-coup. www.agrocleantech.ch.

10. Fondation Rurale Interjurassienne

Formation continue

La campagne 2014-2015 a dispensé 71 cours de formation continue. Avec 906 participants, la fréquentation est en recul par rapport à la campagne précédente marquée par les cours relatifs à l'introduction de la PA 2014-2017. La fréquentation s'affiche cependant à un niveau supérieur aux dernières années.



Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale

Il est particulièrement réjouissant d'observer le niveau des effectifs en formation, non seulement pour le CFC agricole mais également et surtout pour les formations supérieures. En effet, la volée de la formation brevet et maîtrise compte 33 élèves et le brevet de la paysanne 15 personnes. Cela démontre une prise de conscience de poursuivre sa formation au-delà de la formation de base.

Nombre d'élèves jurassiens à Courtemelon

Désignations	91/92	95/96	00/01	05/06	10/11	13/14	14/15	15/16
Agropraticien AFP					3	4	6	6
Agriculteur CFC*	88	62	57	77	71	52	46	64
Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)	21	13	13	16	25	15	21	33
Employée en intendance AFP					8	14	17	16
Gestionnaire en intendance CFC	-	8	23	48	33	39	35	37
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	5	9	11	15

* Le passage de la formation CFC de 4 ans à 3 ans et l'introduction de l'AFP expliquent la diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC par rapport à 2010.

11. Promotion de l'agriculture

11.1 Brunch du 1^{er} août et tournée d'été de Christophe Meyer

Neuf exploitations jurassiennes ont participé au Brunch à la ferme, soit quatre de plus que l'année précédente. Au total, ce ne sont pas moins de 2100 convives qui ont découvert les fermes et leurs produits le jour de la Fête nationale.

La canicule estivale a aussi emballé la tournée d'été de Christophe Meyer dans les fermes du Jura et du Jura bernois. Cette seconde tournée après celle de 2010, a rencontré un succès encore plus grand. Les familles paysannes ont dû mettre les bouchées doubles pour accueillir le nombreux public, parfois même avec plus de 700 personnes par soir.

La CJA adresse ses plus vifs remerciements aux familles paysannes qui ont organisé le brunch ou une soirée de la tournée de Christophe Meyer. Accueillir les gens à la ferme représente le meilleur moyen de cultiver le lien entre le consommateur et le paysan.

11.2 Foire du Jura

Après un retour attendu en 2014, l'Espace agricole est revenu en 2015 avec une halle légèrement plus grande où les animaux de la ferme et les produits du terroir occupaient les avant-postes. L'Espace agricole était à nouveau intégralement mis sur pied par la Chambre jurassienne d'agriculture, avec le soutien de plusieurs partenaires et sponsors et grâce au partenariat tissé entre la CJA et le Comptoir delémontain SA.

Différentes animations ont été mises sur pied tout au long de la Foire, comme avec l'Ecole à la ferme lors des dégustations proposées par différentes filières.



L'espace agricole a également servi de cadre au débat radiodiffusé en direct « Quel contenu pour nos assiettes », mis sur pied par la CJA et RFJ.

11.3 Autres activités

La CJA a également été active dans plusieurs autres projets bénéficiant du soutien de la campagne de communication de base « Proches de vous. Les paysans suisses ». Lors du Concours suisse des produits du terroir, la CJA a mis en place la Voie lactée, présentant la production laitière, du fourrage jusqu'au produits laitiers, avec de succulentes raclettes MIBA servies par l'APJ.

Parmi les autres activités, citons notamment le char du Marché-concours, conçu par la CAFM, la campagne de spots TV sur Canal alpha (conjointement avec la CAJB, la CNAV et Prométerre) ou encore les pages Fenêtre sur la campagne publiées dans le Quotidien jurassien.

12. Assurances Prestaterre CJA Sàrl

La séparation des activités d'assurance de la CJA a pris forme au 1^{er} janvier 2015 avec la création de Prestaterre CJA Sàrl. Cette nouvelle structure offre davantage de clarté dans le fonctionnement tout en restant liée, comme filiale à la CJA.

La mission n'a en revanche pas changé, à savoir offrir un conseil spécialisé et neutre aux familles paysannes ainsi que des produits d'assurance sur-mesure.

La CJA contribue aux activités de Prestaterre CJA Sàrl, notamment en soutenant les décomptes de salaires ainsi que les conseils neutres en assurance.

Assurances de personnes	Assurances de choses et sur le patrimoine
<ul style="list-style-type: none">• Caisse maladie (assurance de base et complémentaires)• Indemnités journalières maladie/accident• Risque / assurance-vie• Prévoyance vieillesse• Protection juridique	<ul style="list-style-type: none">• Inventaire ménage• Inventaire de l'exploitation• Bâtiments• RC privée et d'entreprise• Véhicules et casco machines• Bétail• Panneaux photovoltaïques

12.1 AGRISANO

La caisse-maladie AGRISANO subit la hausse des coûts de la santé et s'est vue obligée d'adapter ses primes. La qualité du service, personnalisé et de proximité, a permis de limiter l'érosion du nombre d'assurés LAMal en 2015. De leur côté, les assurances complémentaires et spécifiques au monde paysan connaissent pour leur part une évolution favorable.

Type d'assurance	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Diff.
Base LAMal	1'655	1'302	1'136	1'074	1'123	1'200	1'328	1315	-13
Compl. AGRI-spécial (LCA)	605	588	601	612	640	670	707	744	37
Indemnité journalière	178	184	199	214	236	254	278	350	72
AGRI-protect (protection juridique)	176	184	199	208	229	235	246	258	12

L'assurance globale a à nouveau progressé. Ce pack offre, à l'exception de l'AVS, une couverture complète pour le personnel agricole (LPP, LAA et Indemnité journalières maladie).

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90
2011	1'109'684.-	131'026.85	3'342'734.-	179'357.10	3'531'139.-	24'080.20
2012	1'173'813.-	137'856.85	3'533'403.-	189'567.40	3'729'815.-	25'364.-
2013	1'213'142.-	150'379.30	3'665'186.-	193'614.70	3'880'153.-	25'905.-
2014	1'236'782.-	162'390.00	3'983'761.-	207'512.00	4'289'674.-	28'587.-

La prévoyance professionnelle (2^e pilier) ou privée (3a ou b) progresse en lien avec les prestations de conseil en assurances. En comparaison aux autres

cantons, force est de constater une part encore relativement faible d'exploitations assurées en prévoyance professionnelle puisque seul un cinquième des exploitations jurassiennes dispose d'une couverture 2^e pilier.

11.5 Emmental assurance

Proposée depuis deux ans, l'assurance Emmental se développe. Pour Prestaterre CJA, il s'agit surtout de pouvoir proposer non seulement les assurances de personnes (Agrisano), mais également les assurances de choses et sur le patrimoine. De la casco machines à la RC de l'exploitation en passant par l'assurance du bétail, les produits Emmental sont profilés spécifiquement pour les besoins des familles paysannes. Comme coopérative, Emmental assurance parvient à offrir des primes d'un bon rapport qualité-prix avec un service de proximité, spécialisé.

13. Service de renseignements juridiques

Les demandes de renseignements juridiques sont fréquentes mais ne débouchent pas forcément sur l'ouverture d'un dossier. Que ce soit via Me Claude Jeannerat, avocat-conseil de la CJA ou via Agri-Protect, la protection juridique proposée par Agrisano, les familles paysannes disposent de deux possibilités de soutien pour faire valoir leurs droits. AgriProtect peut aller jusqu'à prendre en charge les frais lorsqu'un litige est porté devant la justice., pour un montant de prime très attractif.

Situation AgriProtect 2015

Année	Dossiers ouverts	Droit des contrats	Droit administratif	Droit des assurances	Responsabilité civile	Droit successoral	Constructions, aménagement du territoire	Dossiers en cours
2013	7	4	2	1				24
2014	9	5		1		1	2	18
2015	10	3	5	1	1			17

14. AJAPI

Programme	Contrôles 2015	Programme	Contrôles 2015
PER	844	AQ viande	130
SRPA / SST	769	Chevaux FM	12
Contrôles officiels de base	236	Exigences de base	47
Couverture de sol	88	Suisse Garantie	36
AOP Gruyère et TDM	14	Biodiversité	68
IP-Suisse	165		

15. Programme d'activités 2016

Politique agricole

- Prise de position lors de la consultation relative aux enveloppes financières 2018-2021 destinées à l'agriculture.
- Contestation des mesures d'économie prévues sur l'enveloppe agricole.
- Prise de position sur tout dossier touchant à l'agriculture jurassienne.

Groupe parlementaire agricole

- Appui à la mise en place et au fonctionnement d'un groupe des députés agricoles au Parlement jurassien.

Aménagement du territoire et environnement

- Implication dans les travaux liés à la révision du plan directeur cantonal.
- Suivi de la délimitation des espaces cours d'eau.

Animation rurale

- Implication différente de l'animateur rural auprès des sociétés régionales.
- Organisation de séances thématiques.
- Accompagnement du projet de lutte collective contre les campagnols.

Marchés de bétail

- Réaménagement de la place de marché de Glovelier

Energie

- Promotion des soutiens AgroCleanTech.

Entraide et collaboration interexploitations

- Mise en place du service Terrentraide et ajustements.
- Projet-pilote réfugiés dans l'agriculture

Promotion de l'agriculture

- Reconduction de l'Espace agricole à la Foire du Jura.
- Renforcement de la présence Facebook, Twitter et internet.

16. Procès-verbal de l'assemblée générale 2015 de la CJA

Glovelier, Halle polyvalente, vendredi 6 mars 2015, 9h30

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
 2. Message des autorités
 3. Désignation de scrutateurs
 4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2014
 5. Rapport d'activités 2014
 6. Comptes 2014
 7. Budget 2015
 8. Désignation de l'organe de révision des comptes
 9. Perspectives politique agricole
 10. Programme d'activités 2015
 11. Divers
- 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA**

Philippe Jeannerat, président de la CJA, ouvre l'assemblée à 9h45 devant 98 ayants droit et 38 invités. Il salue les membres présents et les remercie de leur participation.

Il salue également les autorités présentes, notamment le Ministre Michel Probst, le Président du conseil des Etats Claude Hêche, la Conseillère aux Etats Anne Seydoux-Christe, le Conseiller national Jean-Paul Gschwind, le Président du Parlement jurassien Jean-Yves Gentil, le Maire de la commune de Haute-Sorne Jean-Bernard Vallat, les invités ainsi que les représentants de la presse. Le président cite quelques personnes excusées et mentionne qu'une liste des excuses est à disposition.

Le président débute son discours en rappelant l'importance d'une participation massive à une telle journée ainsi que dans toutes les organisations faitières dans le but de soutenir nos revendications auprès de nos invités que sont les médias, les politiques ou les responsables de sociétés avec lesquelles nous collaborons étroitement.

Les statistiques démontrent que l'agriculture va bien et que le revenu agricole moyen est en légère hausse. Pourtant, au milieu de ces affirmations positives, les paysannes et paysans de ce pays vont mal. Difficile de comprendre et de mettre en œuvre cette nouvelle politique agricole 14-17. Les prix des productions à la baisse, le franc fort, la surcharge administrative, la pression des contrôles à répétition, le manque de liquidités. Le monde agricole se décourage, perd l'envie de produire. Le nombre d'exploitations en diminution en est la preuve.

En ce qui concerne nos animaux, pas de soucis, ceux-ci se portent bien. Ils bénéficient d'une loi fédérale exigeante, contrôlée et appliquée de manière très stricte qui les amène à un confort que bien des êtres humains sur cette planète envient.

La Confédération met des moyens financiers faramineux pour sauver des espèces animales tels que le loup ou le lynx. Si l'on continue avec cette politique, ce sont les paysans qui auront disparu. Il est urgent de réagir et de corriger le tir pour que la production reste attractive dans toutes les régions du pays. Et c'est justement ce que vise l'initiative pour la sécurité alimentaire de l'Union suisse des paysans. En signant massivement et rapidement notre texte, la population a aussi compris l'importance et l'enjeu à venir.

Pour atteindre les buts visés, il est primordial de maintenir une protection aux frontières, de stopper l'érosion des terres cultivables et d'encourager et d'aider l'installation des jeunes entrepreneurs. De plus, il sera important d'exiger la transparence des marchés afin de pouvoir gérer au mieux les

quantités et la répartition des marges sur l'ensemble des filières. Tout ceci ne sera possible qu'avec l'aide des politiques et des autorités concernées.

Le président rappelle que la CJA a tout mis en œuvre, avec la précieuse aide de la FRI et de l'ECR, pour que les agriculteurs s'adaptent le plus rapidement possible aux nouvelles directives de PA 14-17. Grâce à ces efforts, le montant global des paiements directs a pu être maintenu pour le canton. Le travail à venir est de faire admettre au Conseil fédéral ses erreurs et d'exiger des corrections. Le président termine son message en remerciant différentes personnes et déclare l'assemblée ouverte.

2. Message des autorités

La parole est donnée au Président du conseil des Etats Claude Hêche. Il adresse un message de soutien au monde agricole et aux représentants des autorités. Il perçoit que les efforts demandés aux familles paysannes sont pénibles et que cela engendre beaucoup de sacrifices. Il est dangereux pour notre agriculture qu'elle perdure dans cette instabilité permanente. L'agriculture souffre également du franc fort notamment dans l'exportation et subit une pression sur les terres agricoles. Il félicite la mobilisation agricole lors du projet de la fermeture de la route à la Roche St-Jean. Le Président du conseil des Etats rappelle que le dossier des terres à l'étranger est suivi de près et informe que l'agriculture peut compter sur un soutien du monde politique.

La parole est donnée au Ministre Michel Probst qui transmet les salutations du Gouvernement jurassien. Il rappelle qu'il entretient des relations respectueuses, directes et franches avec le monde agricole. Le ministre fait part de son inquiétude en rapport avec la crise laitière. Seule la Confédération est à même de régler une telle problématique. Après avoir souligné le bon lancement dans le canton de la PA 14-17 et avoir abordé le projet de lutte contre les campagnols, Michel Probst réaffirme la nécessité de soutenir l'agriculture du canton « l'un des piliers de notre économie par ses activités et les emplois qu'elle génère ». Le ministre avoue avoir pris véritablement plaisir à travailler avec les personnes engagées dans l'agriculture et en profite pour remercier le président, le directeur et le comité de la CJA ainsi qu'Olivier Girardin, Jean-Paul Lachat et Bernard Beuret. Il souhaite bonheur au sein des familles et dans les exploitations.

Jean-Yves Gentil, président du Parlement jurassien remercie chaleureusement l'invitation à cette assemblée. Il énonce une citation d'Emmanuel Berg, écrivain, qui l'a percuté: « La terre, elle, ne ment pas », en pointant du doigt les agissements des intermédiaires, les associant à cette citation. Il évoque la pression sur les prix de la production agricole ainsi que tous les efforts demandés aux agriculteurs et conçoit que les pouvoirs publics doivent, eux aussi, jouer un rôle fondamental dans cette politique. Il termine en affirmant le soutien des élus aux agriculteurs.

Jean-Bernard Vallat, Maire de la commune de Haute-Sorne, souhaite la bienvenue à Glovelier. Voilà deux ans désormais que la fusion de la commune a été mise en place. Dans cette nouvelle organisation, l'agriculture continue d'occuper une place importante. Il souhaite à chacun une belle journée et de fructueux débats lors de cette assemblée.

3. Désignation de scrutateurs

Le président propose deux scrutateurs, Claude Cattin et Armand Noirjean, que l'assemblée élit.

4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2014

Le PV de l'assemblée générale 2014, publié dans le rapport annuel, est soumis à l'assemblée qui l'approuve sans remarque et avec remerciements à son auteur.

5. Rapport d'activités 2014

Le directeur Michel Darbellay présente le rapport d'activités 2014.

PA 14/17. L'année 2014 est celle de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole. Les différentes instances cantonales, ECR, FRI et CJA, ont travaillé d'arrache-pied pour permettre à l'ensemble des agriculteurs du canton, de prétendre à chacun des instruments de la PA 14-17. Le montant des contributions versées aux agriculteurs jurassiens se situe légèrement plus haut que

2013, à 106,5 mio de francs. Michel Darbellay relève qu'il sera difficile de pleinement compenser la contribution de transition du fait que le plafonnement des contributions à la qualité du paysage ne laisse entrevoir qu'un million de francs supplémentaires et que les réseaux écologiques sont déjà implantés sur l'ensemble du territoire cantonal. Il rappelle également que ces mesures sont soumises au cofinancement cantonal, qu'il s'agit de financer dans un contexte d'économies.

Finances publiques. Les budgets ont été défendus par la profession agricole alors que le Conseil fédéral prévoyait couper 130 millions de francs. Les élus au Parlement ainsi que les relais sous la coupole sont remerciés d'avoir apporté la correction correspondant à un montant de 4'000 fr. par exploitation jurassienne. Sur le plan cantonal, le programme OPTIMA conduit à des mesures d'économies de 35 millions de francs. La CJA critique certaines mesures, la plus aberrante étant la réduction du cofinancement cantonal des projets réseaux et paysages qui aurait réduit de facto les contributions pour les agriculteurs de 600'000 fr. Grâce à la concertation entre la CJA, les députés agricoles, l'ECR, la FRI et le Ministre de l'économie, une mesure compensatoire a permis de conserver le cofinancement prévu.

Initiative pour la sécurité alimentaire. L'initiative est désormais dans les mains des autorités fédérales. La lutte contre la perte des terres cultivables mais surtout le renforcement de l'approvisionnement indigène sont les deux éléments de l'initiative à laquelle le conseil fédéral a décidé d'opposer un contre-projet différant davantage sur le fond que sur la forme.

Swissness. La protection de la dénomination suisse s'avère essentielle. La question de la territorialité représente un sujet d'importance pour la CJA. Sur les 2500ha exploités en trafic rural de frontière par des agriculteurs jurassiens, 1500 ha seraient exclus de la législation Swissness. Au niveau de l'USP, la CJA a obtenu un compromis pour reconnaître la totalité des terres actuellement exploitées en trafic rural de frontière (date au 1^{er} janvier 2014). Il revient à présent au Conseil fédéral de se positionner sur la question.

Aménagement du territoire. La première étape de la révision de la LAT déploie ses effets. La révision de la législation cantonale va dans le bon sens en apportant des instruments pour assurer la disponibilité des terrains à bâtir et mettre en place un régime de compensation.

Marché laitier. En sept ans, le Jura a perdu 18% de ses producteurs de lait tout en progressant en quantités de 28% par exploitation. Le marché a subi une importante baisse de prix de 11 ct depuis octobre dernier. Malgré l'intervention de Lactofama, l'effondrement des prix s'est finalement produit, de quoi remettre en question Lactofama et encore plus compte tenu des pratiques tendancieuses de l'industrie pour profiter des fonds, d'une part, tout en faisant pression sur les prix, d'autre part. Les craintes de la profession sont vives en lien avec le rapport du Conseil fédéral sur l'ouverture de la ligne blanche.

Protection des eaux. Les points contestés de la législation concernent la délimitation des espaces cours d'eau et la compensation des surfaces d'assolement comprises dans ces espaces.

Contrôles officiels de base. Face aux tensions entre la profession et le SCAV, la CJA a instauré une table ronde en présence des Ministres Thentz et Probst. Il est primordial que les manquements ne débouchent pas systématiquement sur des sanctions allant jusqu'à la réduction des paiements directs. La CJA privilégie une attitude constructive pour atteindre de manière progressive les objectifs de protection des animaux au quotidien. La CJA et la FRI ont élaboré deux guides pratiques pour permettre aux agriculteurs d'aller à l'essentiel et de respecter les normes en vigueur.

Salaire minimum. Le Gouvernement a reconnu que le versement du montant de 19.25 fr. de l'heure, fixé dans l'avant-projet de loi, sera tout simplement impossible pour l'agriculture. En cas d'application, les emplois sont directement menacés, ce qui s'avèrerait contre-productif.

Démantèlement de domaines. L'affermage par parcelles d'un domaine en Ajoie a relancé la problématique du démantèlement des domaines agricoles. L'initiative parlementaire déposée par le Conseiller national Gschwind tente de répondre à cette problématique en demandant davantage de

compétences cantonales pour s'opposer au morcellement en présence de structures remaniées et de taille supérieure à la moyenne cantonale. En l'absence de réponse à ce problème, nous craignons la fuite en avant d'exploitations dont la transmission sera rendue d'autant plus difficile.

SolAirEau. Le programme SolAirEau a permis le versement aux 187 adhérents de 418'000 fr. de contributions au bonnes pratiques et de 95'000 fr. de subventions à l'investissement. Certaines mesures sont reprises par la PA 2014-2017.

Réseaux écologiques. Le 95% du territoire cantonal est en réseau. A noter que les nouveaux réseaux ainsi que les reconductions courent désormais sur une période de 8 ans contre 6 jusqu'ici.

Transmission d'exploitations. Le groupe de travail transmission d'exploitation a publié un schéma mentionnant les étapes-clés et les instances compétentes durant ce processus complexe, ceci autant pour la remise d'exploitation hors cadre familial que pour les personnes qui cherchent à s'installer. Un registre des acquéreurs intéressés a été lancé.

Campagnols. En 2014, les dégâts sont relativement faibles. L'heure est à la prévention et à l'organisation de la lutte pour limiter les dommages lors des prochaines pullulations.

Energies vertes. Les difficultés du marché du courant vert et la saturation de la liste d'attente de la RPC concernant le photovoltaïque n'ont pas permis de concrétiser le projet solaire collectif lancé par la CJA. Actuellement, les réalisations individuelles en cours reposent uniquement sur le financement propre des exploitations concernées.

Marchés de bétail. Les prix obtenus sur les marchés de bétail et les prix de la viande bovine sont réjouissants. Au total, 3'750 bêtes ont été commercialisées en 2014. D'entente avec la SACD, l'ECR et Proviande, la place de marché de St-Ursanne a été supprimée au 31 décembre 2014 en raison d'un nombre insuffisant de bêtes et d'une place mal adaptée.

Assurances. Le lancement d'Emmental assurance au 1^{er} janvier 2014 a permis d'étoffer l'offre avec les assurances ménage, bâtiment, RC privée et surtout au niveau de l'inventaire agricole. Comme décidé par l'AG 2014, la CJA a séparé ses activités d'assurances et de services au 1^{er} janvier 2015 avec la structure Prestaterre CJA Sàrl.

Promotion de l'agriculture. La CJA a profité de l'année internationale de l'agriculture familiale pour organiser des portes ouvertes dans les fermes des familles Cattin et Girardin à Cornol. En parallèle, la famille de Guillaume et Emilie Roy a participé à l'action facebook. Ces familles sont remerciées chaleureusement pour leur engagement. Parmi les actions de promotion, le retour de l'agriculture à la Foire du Jura est l'un des faits marquants 2014.

Michel Darbellay termine son rapport en remerciant le comité et les collaborateurs de la CJA pour leur engagement mais aussi les agricultrices et agriculteur, pour leur confiance.

6. Comptes 2014

Michel Darbellay présente les comptes 2014 qui bouclent sur un bénéfice de 33'567 fr.. Il donne quelques explications notamment sur le fonds formation professionnelle qui est utilisé non seulement pour AgriAliForm mais également pour récompenser les personnes ayant suivi une formation brevet-maîtrise dans l'agriculture. Une réserve sur le compte « Perte sur débiteurs » a été créée. La contribution aux organisations professionnelles régionales a été maintenue au même niveau que par le passé.

Le compte « Fonds de Solidarité » laisse apparaître une fortune 22'917 fr. après une diminution d'affectation de CHF 740.65. La fiduciaire BDO a vérifié les comptes. Présent à l'assemblée, son mandataire Olivier Schaller donne lecture du rapport de vérification et recommande d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes de la CJA. L'assemblée accepte les comptes 2014 à l'unanimité et donne décharge à ses organes.

7. Budget 2015

Dès janvier, 2015 les activités de la CJA et de Prestaterre seront bien distinctes, raison pour laquelle la présentation des comptes et des budgets se fait désormais séparément. Le budget CJA 2015, qui

présente un excédent de recettes de 3'060 fr., est accepté à l'unanimité. Le budget Prestaterre CJA Sàrl 2015, présente un excédent de recettes budgété à 5'940 fr.. Ce budget est accepté à l'unanimité.

8. Désignation de l'organe de révision des comptes

L'assemblée accepte de reconduire la société BDO pour la révision des comptes 2015.

9. Perspectives politique agricole

Depuis l'an 2000, la valeur ajoutée nette a reculé de 477 millions de francs. Le soutien aux marchés a diminué de 565 mio de francs alors que les paiements directs ont augmenté de 660 millions de francs. Sachant que l'indice des prix à la consommation a tendanciellement augmenté, où sont passé les 382 mio qui manquent dès lors à l'agriculture ? Pour rétablir une juste répartition de la valeur ajoutée au sein des filières et redonner des perspectives aux familles paysannes, une résolution est formulée par la CJA à l'attention du Conseil fédéral.

La discussion est ouverte après présentation de la résolution. Jean-Claude Villat (Montfaucon) demande l'interdiction de l'importation des viandes aux hormones. Il est répondu qu'une telle interdiction, bien que souhaitable, peut être empêchée par les accords signés par la Suisse, notamment avec l'OMC. Il importe en premier lieu d'exiger une déclaration explicite sur les étiquettes. Concernant la résolution adressée au Conseil fédéral, Fabrice Nagel (Charmoille) demande si une liste de signatures est disponible. Michel Darbellay répond que la légitimité se fera par décision de l'assemblée de la CJA et non par signatures individuelles.

A la demande de Romain Beuret (Courchapoix), la résolution est complétée avec une référence à l'abaissement des coûts de production.

La résolution suivante est acceptée par l'assemblée :

1. Renforcer l'approvisionnement indigène par une protection adaptée à la frontière.
2. Mettre en œuvre les conditions-cadres pour une répartition plus équitable de la valeur ajoutée au sein des filières et pour abaisser les coûts de production.
3. Rééquilibrer le montant des contributions en faveur de la production sans réduire l'enveloppe financière globale.
4. Fixer un plafond et pas seulement un minimum pour les surfaces écologiques par exploitation.
5. Encourager l'esprit d'entreprise en améliorant la compétitivité par un soutien accru aux améliorations structurelles et aux aides initiales.

10. Programme d'activités 2014

Sécurité alimentaire : contre-projet du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral a présenté un contre-projet direct à l'initiative de l'USP. Il s'agira de le combattre car s'il ressemble sur la forme, il diffère sensiblement de l'initiative, sur le fond.

Franc fort. L'agriculture est fortement touchée par l'abandon du taux plancher, notamment pour les produits d'exportation, fromages en tête. Il est primordial de réduire les conséquences négatives dues au taux de change, en passant par l'octroi de moyens supplémentaires pour la Loi chocolatière, par la protection douanière, par la lutte contre le tourisme alimentaire et par la sensibilisation à la provenance suisse des produits.

Aménagement du territoire. La deuxième révision est en consultation. La révision de la législation cantonale se poursuit et la mise en place d'un régime de compensation via la taxe sur la valeur ajoutée se finalise. La CJA veillera à l'affectation des moyens de cette taxe.

Législation sur l'eau. Un groupe de travail dans lequel la CJA participera a été créé. L'Office de l'environnement planche sur ce dossier. Seront traités notamment la délimitation des espaces cours d'eau et la compensation des surfaces d'assolement comprises dans ces espaces. Les divergences entre la loi et l'ordonnance fédérales restent à régler.

Promotion de l'agriculture. Plusieurs actions impliqueront la CJA, notamment la Foire du Jura, les Brunchs à la ferme du 1^{er} août ainsi que la tournée de Christophe Meier.

Energies renouvelables. Actuellement, trois biogaz fonctionnent dans le Jura, la CJA espère une croissance de ce chiffre et compte promouvoir ce genre de projets.

Entraide et collaborations interexploitations. En concertation avec les JAJ, la CJA clarifiera la faisabilité et les modalités d'un service de remplacement et d'entraide.

Campagnols. Le projet de lutte collective, soutenu par l'OFAG, sera mis en œuvre sur le terrain en mandant la FRI.

Le programme d'activité 2015 est accepté par l'assemblée.

11. Divers

Jean-Paul Lachat, Chef de l'ECR, fait part de quelques communications, notamment en lien avec la mise en œuvre de la PA 14-17. Il remercie les agriculteurs pour les efforts fournis et leur engagement, sans qui, la mise en place de ce plan n'aurait pas été réalisable. Des propositions ont été transmises à l'OFAG afin d'alléger la charge administrative et les procédures. Après avoir cité des mesures possibles de simplification, il invite les agriculteurs à faire part de leurs suggestions.

Afin de pallier aux difficultés financières, les agriculteurs peuvent recourir aux fonds d'aide aux exploitations paysannes. Ces crédits sans intérêt doivent être remboursés sur douze ans. Pour terminer, Jean-Paul Lachat souhaite plein succès aux familles paysannes dans leur exploitation.

Olivier Girardin, directeur de la FRI, relève l'étroite collaboration entre la CJA et la FRI. Les directives de la politique agricole sont principalement décidées au niveau fédéral et parfois les moyens d'action sont limités, c'est pourquoi, il demande la compréhension des agriculteurs. Il donne connaissance des projets développés par la FRI. Quelques dates à retenir : 13 juin 2015, journée des grandes cultures bio et les 26 et 27 septembre 2015, Concours Suisse des produits du terroir à Courtemelon. Olivier Girardin termine par souhaiter une excellente année agricole à tous.

Vincent Wermeille (Saignelégier) informe que le Gouvernement avait la volonté d'imposer un émolument à l'agriculture pour un montant annuel de 250'000 fr. Cette proposition avait été rejetée, mais revient sous une autre forme par le biais du programme OPTIMA.

Philippe Berthold (Porrentruy) fait référence aux difficultés auxquelles sont confrontées les familles paysannes et en appelle à des solutions. Par ailleurs, il relève que les dernières affiches publicitaires de l'USP sont choquantes (tête d'animal sur un corps d'homme). Philippe Jeannerat transmettra cette remarque à l'USP. Le but de ces affiches est de toucher différemment le public.

Bertrand Mouttet (Mervelier) rappelle que Johann Schneider-Ammann osait dernièrement affirmer dans la presse qu'il soutenait une agriculture productive, alors que l'on connaît les fortes incitations à l'écologie. Bertrand Mouttet s'adresse à Mme Ceppi, cheffe du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, et lui demande si les lois sont suffisamment réfléchies alors que les nouvelles constructions rurales se font avec 28 places à la crèche pour 40 logettes ?

Thomas Herwig (Soyhières) souhaite un soutien plus important dans la transformation et la vente des produits régionaux. Philippe Jeannerat répond que la FRI s'engage déjà beaucoup et qu'un travail à double ne doit pas être mis en place. Il est évident que les produits régionaux sont également en concurrence sur les marchés et qu'il y a là une possibilité de coordination cantonale. Jean-Paul Lachat informe que concernant le lait, sa valorisation en produits régionaux reste une démarche difficile. La commission cantonale étudie actuellement un projet de développement régional, qui amènerait de la valeur ajoutée ainsi que des emplois dans la filière laitière.

Jacques Dumas (Grandfontaine) s'étonne d'un récent courrier relatif à un renouvellement de l'autorisation d'inséminer, ceci pour un coût de 130 fr. Il relève le manque de dialogue au niveau cantonal.

Anne Ceppi, Cheffe du SCAV, répond à la question de Bertrand Mouttet en affirmant qu'il est effectivement possible d'avoir moins de places à la crèche que de logettes, pour autant que l'alimentation soit donnée en continu et à discrétion. S'agissant du renouvellement de l'autorisation d'inséminer, le SCAV effectue une remise des autorisations et justifie les 130 fr. par le travail que cela

nécessite. L'autorisation sera valable dix ans. Dorénavant, les préposés agricoles ne percevront plus les cotisations aux caisses des épizooties mais le SCAV se chargera de facturer.

Michel Darbellay réagit sur le principe de cette taxe de 130 fr. alors qu'il n'est stipulé nulle part que l'autorisation est à renouveler. Est-ce le problème des agriculteurs si la liste n'a pas été tenue à jour ou est-ce le problème de l'Etat ? Il dénonce une administration excessive et des procédés inacceptables.

Michel Guédât (Roche-d'Or) relève le problème de la conformité des locaux de coulage suite aux contrôles du SCAV. Les exigences jugées exagérées pourraient remettre en question certains points de collecte du lait. Il relève également la problématique des campagnols qui n'est de loin pas terminée, le manque de support informatique du programme « Agate » et le manque d'information quant aux montants perçus par la caisse des épizooties et leur utilisation.

Anne Ceppi (SCAV) répond à Monsieur Guédât que des prises de contacts ont été établies avec la Miba concernant la conformité des locaux de coulage et que les oppositions seront traitées. Les comptes de la caisse des épizooties sont visibles dans les caisses de l'Etat et à disposition sur le site internet. La fortune actuelle est de 1,6 million de francs.

Jacques Gerber, Chef de l'ENV, apporte des informations concernant l'effectif de sangliers sur le territoire cantonal. Le but premier est de limiter les dégâts, de maîtriser leurs coûts et de mettre en place des mesures pour maintenir au maximum les sangliers dans les forêts.

Paul Choulat (Asuel) encourage le maintien de l'enveloppe agricole et remercie les autorités politiques. Toutefois, il relève les marges trop importantes des intermédiaires, les lois trop exigeantes qui placent le bien-être animal avant celui de l'humain ainsi que le détournement de la production que choisissent certains agriculteurs pour faire face aux difficultés financières.

Christophe Eggenschwiler, directeur de la Miba, relève que sa fédération a perdu ¼ de ses producteurs en 7 ans. Christophe Eggenschwiler affirme qu'aujourd'hui la Miba soutient plus que jamais le marché laitier. La Miba s'est fixé comme but de développer elle-même les collaborations. Pour cela, une réforme des statuts sera proposée lors de sa prochaine assemblée. Il s'agit de mettre à l'abri la fortune de la MIBA et permettre de nouvelles options stratégiques.

Philippe Jeannerat remercie Michel Probst pour tout le travail effectué en faveur de l'agriculture jurassienne ainsi que Anne Roy qui a quitté le comité CJA en 2014 après un fort engagement dans la défense professionnelle. Le président félicite Jacques Chapatte, lauréat du prix Média de l'USP. Tous trois, se voient offrir un panier des produits du terroir.

L'assemblée est levée à 12h50.

Après le repas, une table ronde est organisée sur le thème de l'aménagement du territoire « Comment concilier développement économique et préservation des terres cultivables ? » Sous la conduite de la journaliste Isabelle Queloz, plusieurs intervenants prennent part au débat : Jacques Bourgeois, Directeur de l'USP et conseiller national, Chantal Deschenaux, cheffe du Service jurassien du développement territorial, Christa Perregaux, vice-directrice VLP-ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national) et Patrick Corbat, président de la Chambre jurassienne de commerce et d'industrie.

Avec nous, vous bénéficiez
d'avantages : **efficace et
bien assuré!**

agrisano 

Pour les familles paysannes !

Votre service de conseil en assurances :

Prestaterre CJA Sàrl
Rue St-Maurice 17
2852 Courtételle
Tél. 032 426 83 01
www.agrisano.ch

PRESTATERRERRE
ASSURANCES ET SERVICES



filiale de la  AGRICULTURE

L'agriculture a besoin de spécialistes



En tant que coopérative petite et attractive nous offrons dans les régions rurales en Suisse des prestations d'assurances orientées aux besoins des clients.

Agence Courtételle
Prestaterre CJA Sàrl
Rue St-Maurice 17
2852 Courtételle
Tél. 032 426 83 01

emmental

assurance

www.emmental-versicherung.ch